

MIGRATIONS ETUDES

SYNTHESE DE TRAVAUX SUR L'IMMIGRATION ET LA PRESENCE ETRANGERE EN FRANCE

La présente synthèse rend compte des résultats d'une étude menée en 1997 portant sur l'épargne des migrants et les outils financiers adaptés.

L'étude, dans son approche méthodologique, a privilégié quatre axes :

- une recherche documentaire auprès des différentes sources nationales et internationales pour établir le cadrage statistique ;

- une enquête quantitative auprès de deux cents immigrés maliens et sénégalais des deux sexes afin de déterminer les pratiques, les besoins et les attentes en matière d'épargne et de transfert ;

- un recueil d'une quinzaine d'histoires de vie représentatives de situations typiques en ces domaines ;

- une expertise technique des systèmes financiers existants ainsi que de ceux qui seront proposés.

L'étude, après avoir procédé à un examen des flux financiers générés par les Maliens et Sénégalais, a :

- d'une part, analysé les modalités d'épargne et de transfert ainsi que les masses monétaires en jeu ;

- d'autre part, formulé des propositions concrètes afin que puissent être mis en place des outils financiers adaptés.

Effectuée pour la Direction de la Population et des Migrations, cette étude a été réalisée¹ par **Reynald Blion**², économiste (CIMADE) et **Véronique Verrière**³ économiste (EUROPACT).

ÉPARGNE DES MIGRANTS ET OUTILS FINANCIERS ADAPTÉS

PRATIQUES DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS RÉSIDANT EN FRANCE

DES TERMES À PRÉCISER...

L'étude " Épargne des migrants et Outils financiers adaptés " a pour objet, à partir d'une double observation sur les pratiques des immigrés maliens et sénégalais résidant en France et des institutions financières et bancaires, d'analyser les comportements en matière d'épargne et de transferts, et de formuler des propositions d'outils financiers visant à accroître l'efficacité des activités financières de ces deux populations ciblées.

La méthodologie et les résultats de cette étude reposent sur des concepts qu'il convient de préciser d'emblée ; et notamment immigré/migrant et épargne/transfert.

Migrant / Immigré

L'opposition sémantique entre ces deux termes pose indéniablement la problématique de l'étude, et donc ses résultats, sous un angle différent selon que l'on retient l'un ou l'autre de ces concepts pour qualifier le statut migratoire des populations observées.

Être immigré fait référence à un acte migratoire passé alors qu'être migrant renvoie inévitablement à une migration en cours. Conformément aux logiques des politiques d'immigration mises en œuvre depuis le milieu des années 70, et à leurs conséquences sur les pratiques migratoires des individus et de leur famille, le migrant arrivant en France est amené très rapidement à devenir immigré et à s'implanter. Sous l'influence des changements successifs dans les politiques françaises sur le droit d'entrée et de séjour des étrangers, l'immigration, perçue au milieu des années 60 comme temporaire, devient définitive (WIHTOL DE WENDEN, 1990 : 190-219).

En s'intéressant aux pratiques financières et bancaires des immigrés maliens et sénégalais, l'étude a choisi un angle d'approche conforme au comportement migratoire majoritaire, choisi ou non,

observable au sein des populations cibles. Dans cet esprit, le migrant, et donc la question du retour, deviennent implicitement l'exception, et non la règle de raisonnement. Compte tenu de ces précisions, l'objectif de l'étude est donc bien de formuler des propositions visant à améliorer l'efficacité des pratiques financières, notamment d'épargne et de transfert, des immigrés maliens et sénégalais.

En épargnant et/ou en transférant une partie de leur revenu vers leur pays d'origine, ces populations témoignent de leur souci de conserver un lien avec leur pays d'origine et de contribuer au maintien, voire à l'amélioration, de la situation économique et sociale de leurs compatriotes restés au pays. La méthodologie, les analyses et les propositions formulées s'inscrivent dans cette perspective, visant, d'une part à connaître les efforts consentis par ces populations immigrées, et d'autre part, à tenter de réfléchir à des orientations susceptibles d'accompagner et de prolonger cet effort.

Épargne / Transfert

Une autre confusion est souvent faite entre épargne et transfert quand sont abordées les économies de travailleurs immigrés en France.

Sans évoquer le circuit économique keynésien, l'épargne est souvent perçue comme la contrepartie d'un investissement à finalité productive. Assimiler épargne et transferts d'économies de travailleurs revient donc sémantiquement à supposer que les envois de fonds opérés par les immigrés maliens et sénégalais vers leur pays d'origine ont une finalité productive, donc de développement économique. De nombreux écrits et discours tentent d'accréditer cette idée, qui pourrait paraître simpliste au regard de la réalité beaucoup plus complexe inhérente à toute migration.

Loin d'être bénigne, cette confusion part d'un présupposé selon lequel les transferts d'économies des travailleurs immigrés doivent avoir pour objectif premier le développement économique de leur pays d'origine.

L'étude a été construite selon trois axes. Le premier s'articule autour d'une enquête réalisée auprès de deux cents immigrés maliens et sénégalais résidant en France de manière à mieux comprendre leurs comportements en

matière d'épargne et de transferts ; elle est précédée d'un cadrage général sur les transferts d'économies et sur les caractéristiques socio-démographiques de cette population qui déterminent la construction de l'échantillon. Le second axe porte sur une analyse des pratiques d'épargne et de transferts de cette même population, observées, cette fois, à partir des institutions bancaires et financières ; elle est complétée par un compte rendu des expériences menées en France

et en Allemagne sur les populations marocaines et turques. Enfin, le dernier axe fait une synthèse des principaux enseignements tirés de ces deux approches afin de proposer des pistes de réflexion sur l'adaptation de systèmes et/ou d'outils financiers tenant compte des comportements et attentes spécifiques en matière d'épargne et de transferts des populations maliennes et sénégalaises immigrées résidant en France.

TRANSFERTS FINANCIERS DES IMMIGRES ET BALANCE DES PAIEMENTS

Hormis des études et enquêtes ad hoc, les données disponibles de façon régulière pour estimer le phénomène des transferts des travailleurs immigrés devraient, en principe, résulter des travaux d'établissement de la balance annuelle des paiements que réalisent les banques centrales.

Or, pour la France, il s'avère qu'aucun poste isolé de la nomenclature de la balance des paiements ne permet, à lui seul, d'estimer les transferts d'épargne.

En effet, ceux-ci se trouvent répartis sur plusieurs rubriques en proportions variables selon les pays de destination et les époques,

tant en raison des pratiques des différentes populations que des méthodes d'analyse de ces pratiques dans la balance des paiements.

Il s'avère qu'aucun outil ne permet d'isoler, à l'intérieur de chacune des rubriques, la part qui pourrait être imputée aux seuls transferts de ressources opérés par les immigrés. De plus, l'examen des montants des différentes rubriques et de leur évolution fait apparaître des différences d'ordre de grandeur et des variations d'amplitude qui n'autorisent aucune estimation même très approximative de ces transferts. Il ne faut donc pas espérer cerner précisément la réalité quantifiée des

transferts opérés par les immigrés originaires du Mali et du Sénégal à partir des données de la balance des paiements de la France.

Les problèmes méthodologiques, les amplitudes fortes observées sur chacun des postes où peuvent être comptabilisés ces transferts et une approche par l'aval, menée pour le seul Mali invitent à la prudence et légitiment toute procédure d'enquête directe auprès des immigrés maliens et sénégalais pour connaître leurs pratiques de transferts et d'épargne.

PRATIQUES D'ÉPARGNE ET DE TRANSFERTS DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS

Les informations découlent de l'analyse des caractéristiques et des pratiques des immigrés maliens et sénégalais observées sur un échantillon de 201 personnes. Les principaux résultats ne consistent que les informations directement liées au sujet de l'étude, à savoir l'analyse de la formation des revenus, de l'épargne et des transferts ainsi que les pratiques bancaires et financières des populations ciblées.

Personnes interrogées, pratiques étudiées et période d'observation

L'enquête a été conçue de manière à pouvoir observer au niveau individuel, familial mais aussi collectif les pratiques d'épargne et de transferts des immigrés maliens et sénégalais. Volontairement ont été différenciées les notions d'épargne et de transfert. En effet, disposant d'un revenu global dont la formation et le niveau dépendent, certes, de la rémunération de son activité professionnelle mais aussi d'autres sources liées notamment à la politique française de redistribution, l'immigré, une fois ses dépenses effectuées, peut disposer d'une certaine somme d'argent dont l'utilisation même va fixer son appartenance à des pratiques soit d'épargne, soit de transfert. L'épargne, entendue au sens de transfert dans le futur d'une somme monétaire non consommée dans le présent, peut se réaliser en France ou dans son pays d'origine. En ce sens, une partie de l'épargne de l'im-

migré peut, dans un premier temps, prendre la forme d'un transfert monétaire dont le but sera d'être stocké soit sur un compte d'épargne dans le pays d'origine (ou tout autre pays), soit sur un compte en France. De même, une partie de l'épargne en France peut tout aussi bien correspondre à une pratique de stockage monétaire avant l'envoi des fonds vers le pays d'origine, sans que, pour autant, ceux-ci ne relèvent d'une pratique de thésaurisation en vue d'un quelconque projet futur.

Le choix a été fait de prendre comme unité d'enquête le ménage, entendu au sens " unité de résidence et de consommation ", et ce afin de pouvoir identifier et analyser les variables influant sur la formation des revenus, de l'épargne, des transferts et de leur niveau. Si le chef de ménage est la personne interrogée prioritairement, l'ont été, au sein d'un même ménage, les membres actifs ou en âge d'être actif, et particulièrement la (les) épouse(s) du chef de ménage. Procédant ainsi, il s'agit clairement de prendre en compte les pratiques tant individuelles que collectives d'épargne et de transferts sans distinction de position dans le ménage ou de sexe.

Autre point délicat : la notion de temps. Les repères temporels sont d'une importance réelle dans ce type d'enquête qui observe des pratiques rétrospectivement. Or, outre le caractère parfois indiscret de certaines ques-

tions, la mémoire de l'enquêté a une influence réelle sur la fiabilité des réponses fournies. Pour limiter cet effet de la mémoire, il a été convenu de poser comme période de référence, le mois précédent l'enquête pour l'ensemble des informations relatives aux revenus et aux dépenses ; les pratiques en France confèrent souvent une périodicité mensuelle à ces deux catégories de variables.

Par contre, pour toutes les informations relatives à l'épargne et aux transferts, la période de référence est l'année écoulée précédant l'enquête. En effet, lors des entretiens préalables à la construction du questionnaire, il est apparu que le repère temporel utilisé par l'immigré pour se souvenir des sommes économisées, épargnées ou transférées, était la période séparant deux saisons d'hivernage, de septembre à septembre, soit environ un an. Utiliser l'hivernage comme repère ne surprend aucunement puisque cette saison correspond aussi à une période de soudure où la famille restée au pays compte bien souvent sur l'argent des immigrés pour acheter les aliments nécessaires et couvrir sans difficulté les quelques mois qui séparent le temps des semis du temps des récoltes. Allonger cette période d'observation aurait accru les difficultés de compréhension et de vérification de l'information tant les omissions ou les erreurs auraient pu être nombreuses. Dès lors que l'on ne dispose pas

d'une base exhaustive des ménages originaires du Mali et du Sénégal à partir de laquelle pourrait s'envisager un sondage probabiliste, c'est la méthode des quotas qui s'impose pour constituer un échantillon représentatif. Le choix des caractères structurants de l'échantillon découle de l'examen des données réalisé au chapitre " caractéristiques socio-démographiques des immigrés maliens et sénégalais " ; données issues d'une extraction des résultats du recensement général de la population de 1990.

En égard à la prépondérance des catégories socioprofessionnelles "ouvrier" et "employé", on peut considérer que les revenus salariaux sont également prépondérants et que leur niveau est relativement homogène (et faible). On peut alors supposer que l'utilisation des revenus sera déterminée princi-

palement par le type de ménage. On choisira donc cette caractéristique comme critère principal de constitution de l'échantillon.

Compte tenu du choix de retenir le ménage, comme caractéristique structurante de la composition de l'échantillon, une attention particulière a été portée aux immigrés originaires du Mali et du Sénégal et résidant en foyer. Globalement, les caractéristiques des immigrés maliens et sénégalais vivant en foyer sont similaires à celles observées pour le reste des populations de même origine ; forte concentration en région parisienne et sur les classes d'âge actif, égale proportion entre personnes d'origine malienne et personnes d'origine sénégalaise pour celles résidant en région parisienne. Par contre, ces populations sont composées quasi exclusivement d'hommes et, par définition, vivant

seuls en France. La solution retenue pour constituer l'échantillon n'est peut-être pas la plus satisfaisante.

Toutefois, cet échantillon doit permettre, en terme d'exploitation de l'enquête, d'observer les modalités de formation du revenu, de l'épargne et des transferts selon une variable, dont on peut faire l'hypothèse, qu'elle influe fortement ces modalités mais aussi le devenir des populations immigrées en terme de retour ou d'installation définitive. S'il n'est pas le plus satisfaisant, cet échantillon, compte tenu de la méthode retenue, semble être le moins mauvais possible.

Au terme de l'enquête, les personnes interrogées de l'échantillon se répartissent de la manière suivante selon quatre catégories :

	Echantillon initial				Profil des enquêtés			
	Ménages	%	Personnes à enquêter	%	Ménages	%	Personnes à enquêter	%
Population des ménages *	74	57 %	144	72 %	82	54 %	130	65 %
Couples avec 3 enfants ou plus	30	24 %	72	35 %	29	19 %	62	31 %
Autres couples	24	18 %	45	23 %	18	12 %	30	15 %
Autres ménages	20	15 %	27	14 %	35	23 %	38	19 %
Population vivant en foyer (SONACOTRA...)	56	43 %	56	28 %	71	46 %	71	35 %
Total	130	100 %	200	100 %	153	100 %	201	100 %

*Au sens de l'INSEE

Globalement, les quatre catégories définies initialement se trouvent représentées dans l'ensemble des personnes interrogées à l'issue de l'enquête. La répartition a été respectée même si, in fine, les immigrés vivant en foyer et dans d'autres formes de ménages se trouvent être sur-représentés.

Le profil de l'immigration malienne et sénégalaise en France évolue

L'immigration originaire du Sénégal et du Mali était, à l'origine, composée d'hommes en âge d'être actif, issus pour la plupart du milieu rural et du secteur de l'agriculture d'autosubsistance dans leur pays d'origine. L'évolution de la situation économique et sociale française, marquée par l'accroissement du taux de chômage, et les changements apportés dans la politique d'entrée et de séjour des étrangers en France depuis le milieu des années 70 ont marqué un tournant dans l'immigration des gens de la vallée du fleuve Sénégal

Les vagues migratoires successives ont vu le nombre de femmes augmenter, suivies par l'arrivée des enfants venus rejoindre leurs parents installés en France ; conséquence logique de la suspension de l'immigration de travail (1974) et de l'extension concomitante du regroupement familial. Ne pouvant

plus retrouver leur droit au séjour et au travail en cas d'absence prolongée, les immigrés maliens et sénégalais semblent alors s'installer durablement en France et ne pas envisager de retour définitif ; tout en maintenant des liens réels avec leur pays d'origine comme en témoignent les retours fréquents, quoiqu'irréguliers pour certains, et les sommes d'argent et autres cadeaux emportés à l'occasion des visites à la famille.

En effet, à partir du milieu des années 80, même s'ils sont encore nombreux à résider seuls en France, les immigrés maliens et sénégalais commencent à faire venir leur famille à l'instar d'autres groupes de population immigrée. Cette modification des pratiques migratoires s'accompagne de changements notables dans l'occupation et le statut professionnel de ces populations instaurant un clivage important entre, d'une part, ceux qui bénéficient d'un statut relativement privilégié et, d'autre part, ceux qui sont inscrits dans des emplois plus précaires ; les premiers faisant partie des générations d'immigration arrivées avant le début des années 80 et les seconds étant arrivés à la fin des années 80 ou au cours des années 90. Relativement homogène au départ, l'immigration malienne et sénégalaise est devenue progressivement plus diversifiée tant du point de vue des générations que la compo-

sent que des statuts sociaux observables. A cette diversité de situations correspondent des différences de pratiques en matière de formation de revenus, d'épargne et de transferts et des projets qui leur sont liés.

Revenus et dépenses des immigrés maliens et sénégalais

Par personne de 20 ans et plus et par mois, les ressources moyennes s'élèvent à environ 5 500 FF, toutes sources de revenus confondues, et les dépenses moyennes s'élèvent à environ 3 800 FF, soit une capacité d'épargne potentielle de 1700 FF représentant 31% du revenu. Comparé au taux moyen d'épargne en France (environ 13% du revenu disponible en 1996), ce niveau de capacité d'épargne des immigrés maliens et sénégalais, est considérable. Il invite à la plus grande prudence quant à son interprétation.

Compte tenu des vérifications faites et des analyses développées ultérieurement sur les pratiques d'épargne et de transferts, il semble qu'une part de ce taux s'explique par des omissions dans les déclarations relatives aux dépenses alors que le niveau moyen du revenu par personne active, ou en âge de l'être, déjà faible, semble ne pas avoir été surestimé.

Le salaire comme source principale de revenus

Le salariat restant le mode privilégié d'insertion professionnelle des immigrés maliens et sénégalais, la source majeure de revenus des ménages est donc constituée des salaires mensuels tirés de l'activité principale des membres du ménage. A cette source majeure de revenus viennent s'ajouter les allocations familiales, pour ceux ayant des enfants résidant en France, et accessoirement les revenus tirés d'activités professionnelles secondaires, pour ne pas dire parallèles car bien souvent non officielles.

Les trois quarts des immigrés sénégalais et maliens tirent leur revenu principal du travail ; en très grande majorité comme salariés des services, de l'industrie ou du bâtiment, et pour certains même de l'administration territoriale. Pour ceux qui exercent une telle activité professionnelle, leur revenu moyen est d'environ 6000 FF par mois. Les immigrés maliens et sénégalais font partie des couches de la population active les plus faiblement rémunérées : en 1995, seulement un quart des salaires nets en France était inférieur à 6700 FF (INSEE, 1997). Le revenu moyen mensuel de ces populations varie en fonction de la durée de séjour de la personne et aussi du statut de la personne au sein du ménage. En effet, si les chefs de ménage ont un revenu moyen tiré de leur travail d'environ 6500 FF par mois, les membres de ces ménages ont, eux, un revenu mensuel moyen inférieur à 4200 FF.

14% des immigrés maliens et sénégalais sont au chômage ; et parmi ceux-ci, ils sont à peine un tiers à percevoir une indemnité. Les deux catégories particulièrement touchées par cette situation sont les jeunes hommes célibataires et les femmes mariées. Toutefois, de manière à pouvoir obtenir un revenu minimum, nombreux sont ceux parmi les chômeurs à exercer une activité dite "secondaire" mais qui se caractérise surtout par le fait d'être non déclaré. Ils sont environ 10% à exercer une telle activité ; pour la plupart développée par des personnes sans occupation principale ; et ce quelle que soit la catégorie d'appartenance. Qu'ils s'agissent de petits commerces au sein du foyer, de vente de tissus ou de vêtements ou encore de travaux de couture, le gain que procure cette activité varie de 700 FF par mois (pour les femmes mariées ou célibataires vivant en famille) à 2300 FF par mois (pour les jeunes hommes célibataires). Il est, par contre, peu de cas où cette activité secondaire constitue un appoint de ressources au revenu tiré de l'activité principale.

Le niveau moyen mensuel des ressources disponibles des immigrés maliens et sénégalais est donc fonction du sexe, du statut matrimonial, de la durée du séjour, de l'activité principale et du statut dans cette activité, et du lieu de résidence des enfants. En haut de l'échelle des ressources moyennes mensuelles disponibles par individu, se trouvent donc les hommes mariés vivant avec leur épouse, puis les femmes divorcées et enfin les hommes mariés (ou divorcés) vivant seuls. En bas de cette échelle, se retrouvent

principalement les célibataires (hommes ou femmes), et surtout les femmes mariées ; moins de 50% d'entre elles tirent un revenu d'une activité principale.

Des niveaux moyens de dépenses fonction du statut matrimonial et résidentiel des épouses et des enfants...

De la même manière qu'une hiérarchie en terme de revenus existe entre les ménages maliens et sénégalais résidant en France en fonction du sexe, du statut matrimonial de la personne, le niveau moyen des dépenses varie fortement d'une catégorie à l'autre au sein de ces populations immigrées. Ainsi, les deux catégories qui ont les dépenses moyennes totales les plus élevées, en terme absolu ou relatif rapporté aux ressources globales, sont les hommes mariés vivant avec leur(s) épouse(s) en France et les femmes divorcées. Parmi les niveaux moyens de dépenses faibles, figurent les hommes mariés vivant seuls, les femmes célibataires vivant seules mais aussi les femmes mariées. Pour la première catégorie, ce niveau faible peut se comprendre au regard des obligations familiales qu'ils ont au pays et du devoir de subvenir aux besoins de leur épouse et des enfants ; en réduisant au minimum leurs dépenses, ceux-ci pourront mieux faire face à leurs obligations.

Les principales dépenses des immigrés maliens et sénégalais sont constituées des frais liés au logement, et des frais connexes (eau, électricité, gaz, téléphone, taxe d'habitation), au transport (qu'ils aient ou non une voiture), aux impôts sur le revenu et des frais courants nécessaires à l'entretien du foyer.

Dans les dépenses totales des ménages, le logement est, de loin, le premier poste. Il représente un tiers (pour les célibataires vivant seuls) à la moitié du total des dépenses (pour les hommes mariés vivant avec leur(s) épouse(s)). 90% des chefs de ménages sont locataires de leur logement et 10% sont hébergés à titre gratuit ; aucun n'est propriétaire.

Au titre des autres dépenses courantes figurent les frais de transport. Moins d'un quart des ménages possède une voiture. Le coût moyen estimé de la voiture représente, pour les propriétaires, bien souvent le troisième poste budgétaire dans le total des dépenses. Dans peu de cas (moins de 10% des ménages) se cumulent à ce coût de la voiture particulière, les frais de déplacement en transport en commun. D'ailleurs, ils sont environ 40% à ne jamais utiliser de transport en commun ; soit parce que ces personnes sont sans activité professionnelle, soit parce que leur activité est à proximité de leur lieu d'habitation. Le dernier poste de dépenses est constitué des autres frais engagés pour l'entretien du ménage ; à savoir, la nourriture, l'habillement etc. Enfin, l'impôt sur le revenu n'est acquitté que par 10% des ménages maliens et sénégalais en France. Le montant de l'impôt acquitté est, dans la plupart des cas, inférieur à 5000 FF par an. Ainsi, même si le nombre de chefs de ménage célibataires ou vivant seuls en France est élevé, l'impôt sur le revenu ne constitue pas une dépense

importante dans le montant global des frais des ménages ; ce qui confirme le faible niveau des revenus de ces populations.

Ressources, dépenses et pratiques bancaires courantes*Une utilisation du compte-chèques moyennement répandue*

40% des immigrés maliens et sénégalais ne disposent pas de comptes courants (compte-chèques) bancaires. Ce taux comparativement élevé au regard du reste de la population active résidant en France peut s'expliquer de différentes façons. Les deux catégories de personnes qui ne disposent pas d'un tel compte bancaire sont les femmes mariées et les jeunes hommes célibataires. D'une part, il s'agit des catégories pour lesquelles les ressources moyennes sont les plus faibles et l'occupation principale n'est pas forcément une activité salariée dans le cadre d'un emploi stable ; l'utilisation d'un compte courant à des fins de versement de salaires est donc loin d'être indispensable. D'autre part, le statut juridique des jeunes hommes célibataires peut aussi contribuer à expliquer cette situation du fait de l'impossibilité qu'ils auraient à ouvrir des comptes. A noter que peu de couples ont un compte joint et quand il en existe un, bien souvent, les épouses reconnaissent ne l'utiliser que très rarement.

A l'inverse, parmi ceux qui possèdent un compte-chèques, figurent bien évidemment, les hommes mariés vivant seuls ou non en France et les femmes divorcées ; c'est à dire les catégories ayant un niveau moyen mensuel de ressources parmi les plus élevés et les situations professionnelles les plus stables et inscrites dans le salariat. En terme de pratiques bancaires, il y a donc une réelle opposition entre deux catégories ; les hommes mariés et femmes divorcées d'une part et les femmes mariées et hommes célibataires d'autre part. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait aucun rapport entre ces dernières catégories de population et le monde bancaire, bien au contraire. Ce rapport va s'établir au travers de l'utilisation d'autres produits, et notamment par la possession d'un compte-livret (type livret A) que ces personnes vont utiliser comme un compte courant.

La banque du compte-chèques est quasi exclusivement une banque française (seuls 2% des immigrés maliens et sénégalais ont recours à une banque étrangère en l'occurrence sénégalaise). Les critères de choix de ces banques sont assez variés. Quand les femmes mariées possèdent un compte-chèques, bien souvent elles l'ouvrent dans la banque de leur mari. Pour les autres groupes de population, la proximité du logement, le fait que la banque soit celle de l'employeur, la facilité d'ouverture font partie des critères les plus souvent cités ; la proximité du logement revenant dans environ 20% des cas.

Des recours aux facilités bancaires limités

La facilité de découvert n'est pas un critère dominant pour le choix d'une banque. Les recours aux services offerts par la banque

sont généralement très limités comme en témoigne le peu de ménages ayant eu à emprunter. Moins de 12% des immigrés maliens et sénégalais ont eu recours, récemment, à l'emprunt bancaire de manière à pouvoir assumer une dépense particulière. Pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'un emprunt contracté au moment de l'achat d'une voiture. Les autres emprunts ont servi à faciliter, entre autres, l'équipement ménager des foyers.

Ils sont, par contre, légèrement plus nombreux (environ 15% des individus) à avoir eu recours récemment à un emprunt auprès d'un ami ou d'un membre de la famille. Cet emprunt s'accommode bien souvent d'un remboursement aléatoire (la moitié n'a pas encore commencé à rembourser) et les montants des remboursements mensuels sont relativement faibles. Ces différentes caractéristiques montrent très clairement que ce type d'emprunt se rapproche plus du prêt de secours dans une période de difficultés assimilable à une sorte de découverte bancaire qui sera résorbé à loisirs.

Ainsi, malgré le fait que la moitié des individus ait des ressources mensuelles supérieures à 6000 FF, bien que cela ne corresponde pas à un très haut niveau de vie, les immigrés maliens et sénégalais semblent utiliser leur banque comme un simple lieu de gestion de leur argent et ne cherchent pas, dans la très grande majorité des cas, à utiliser les services bancaires au-delà de ce qui est nécessaire pour assumer la vie courante ; en cas de difficultés, le recours au réseau familial ou à des amis semble une meilleure solution.

Pratiques des immigrés maliens et sénégalais en matière d'épargne - Une épargne de précaution ou encore de prévoyance devant rester liquide

Les différents types d'épargne sont classés, selon les agrégats monétaires, en fonction de leur niveau de liquidité ; c'est à dire de leur capacité à être transformés plus ou moins rapidement en moyens de paiement. Toute forme d'épargne reste forcément liquide ; ce sont les contraintes liées au type de comptes d'épargne qui vont aboutir à leur classement en fonction de leur liquidité potentielle. Les "pertes", notamment en terme d'intérêt, sont inversement proportionnelles à la liquidité de l'épargne.

Une nette préférence pour l'épargne liquide

Un quart des immigrés maliens et sénégalais ne possède aucun compte épargne, quel qu'il soit. Il s'agit principalement des célibataires, hommes ou femmes, vivant en famille ou seuls auxquels vient s'ajouter un cinquième des hommes mariés vivant seuls en France.

Les trois quarts des immigrés maliens et sénégalais possèdent au moins un compte épargne auprès d'une banque ; ils sont donc plus nombreux à posséder un compte épargne qu'à détenir un compte-chèques. Ce sont principalement des comptes épargne à forte liquidité qui sont utilisés par ces populations.

Sur le nombre total des comptes épargne ouverts, 69% sont des comptes épargne de type livret A et ils sont détenus par 90% des individus ayant ouvert un compte épargne, représentant les deux tiers des immigrés maliens et sénégalais. 24% sont des comptes épargne logement, tout aussi liquides que les comptes livret mais dont une partie des intérêts est bloquée, ouvrant le droit à un crédit bancaire à taux préférentiel ultérieurement. Enfin, 7% des comptes épargne ouverts correspondent à d'autres formes de placement (PER, SICAV, CODE-VI...) ; cela concerne moins de 10% des détenteurs de compte épargne et représentant moins de 6% des immigrés maliens et sénégalais résidant en France. Ainsi, une nette préférence se dessine pour une épargne liquide puisque plus de 90% des comptes ouverts correspondent à ce type d'épargne.

A l'instar de la banque de domiciliation du compte-chèques, les immigrés affichent une nette préférence pour les banques françaises pour y domicilier leur compte épargne et l'ouverture des comptes épargne se fait quasi exclusivement dans la banque de domiciliation du compte-chèques pour ceux qui en possèdent un. Toutefois, les critères de choix de la banque se modifient avec le type de compte ouvert. En effet, lors de l'ouverture d'un compte épargne, les immigrés maliens et sénégalais privilégient pour 25% d'entre eux la banque la plus proche de leur domicile, notamment pour les hommes mariés vivant seuls ou non, et pour 21% la banque ayant de grandes facilités d'ouverture de comptes épargne, notamment pour les hommes célibataires et les hommes mariés vivant seuls. Les autres personnes vont ouvrir leur compte dans une banque particulière sur le conseil d'un ami, en fonction de la rentabilité des comptes mais ces derniers motifs regroupent chacun moins de 7% des réponses formulées à cette question.

Les deux principaux motifs de choix d'une banque de domiciliation des comptes épargne tendent à indiquer un comportement particulier en matière d'épargne. En effet, ce n'est pas le niveau de rentabilité obtenu sur le compte épargne qui prime mais la proximité du domicile ou la facilité d'ouverture. Ces deux motifs a-économiques s'opposent à toute logique classique en matière d'épargne où le choix devrait se porter sur la banque au plus fort niveau de rentabilité. Certes, cela supposerait que chaque individu dispose d'une information parfaite. Toutefois, il ne s'agit pas, ici, d'opposer rationalité économique et comportements des individus mais bien de remarquer que la rationalité des individus exprimée au travers de leur critère de choix de la banque d'épargne indique un comportement particulier en matière d'épargne.

Pratiques d'épargne : quelles réalités pour les immigrés maliens et sénégalais ?

Le versement mensuel moyen sur tout type de compte épargne, premier acte d'une pratique d'épargnant, représente environ 10% des ressources totales mensuelles

moyennes de cette population. Comparée, certes abusivement, au taux moyen d'épargne en France, cette part du versement dans les ressources tend à rapprocher les immigrés maliens et sénégalais du comportement moyen constaté en France en matière d'épargne.

Toutefois, sur l'ensemble de la population malienne et sénégalaise résidant en France, seule la moitié procède à des versements réguliers et forfaitaires sur un ou plusieurs comptes épargne. Ces versements réguliers sont, eux, à considérer comme marquant le premier pas d'un acte d'épargne au sens où il est volontaire et peut donner lieu ensuite à une thésaurisation. Le montant moyen de versement mensuel sur les comptes épargne varie fortement en fonction du statut matrimonial, du sexe et du lieu de résidence des épouses. Ce sont les hommes mariés vivant seuls qui ont le niveau moyen de versement mensuel le plus élevé correspondant à 15% de leurs ressources moyennes totales. Viennent ensuite les hommes mariés vivant avec leur(s) épouse(s) (7% des ressources totales) et les hommes célibataires seuls (8,5%). D'une part, il s'agit des catégories de populations aux ressources moyennes les élevées ; d'autre part, pour les hommes célibataires vivant seuls, il s'agit de la catégorie des chefs de ménage au niveau moyen de dépenses mensuelles le plus faible. Dans l'un ou l'autre cas, cela leur garantit une possibilité d'épargne plus importante que toutes les autres catégories ; une relation nette existe entre le niveau moyen mensuel des revenus et le versement mensuel moyen sur les comptes épargne.

Le solde des comptes comme révélateur de comportement privilégiant une épargne de précaution ou encore de prévoyance

Les soldes moyens des différents comptes épargnes détenus par les immigrés maliens et sénégalais sont compris entre 8800 FF pour le solde moyen des comptes livret à 3615 FF pour le solde de l'épargne effectuée sous d'autres formes. Le solde moyen des comptes épargne logement est de 5808 FF.

Relativement au nombre de détenteurs de comptes livret et de comptes épargne logement, il apparaît très clairement que la première forme de placement d'épargne est celle qui se fait sur livret, confirmant la préférence remarquée pour ce type de compte. L'épargne placée sur compte livret représente, à elle seule, plus des trois quarts du stock d'épargne disponible, en terme de soldes ; l'épargne logement représentant environ 18% de ce même stock. Les autres formes de placement sont relativement insignifiantes dans les pratiques d'épargne des immigrés maliens et sénégalais.

Compte tenu des caractéristiques socio-économiques de ces différentes catégories, il est à remarquer que le niveau de revenu, l'occupation principale et le statut dans l'activité ainsi que la durée de séjour expliquent les différences remarquées au sein de la population immigrée malienne et sénégalaise.

Plus de 76% des comptes épargne sur livret et 80% des comptes épargne logement ont un solde actuel inférieur à 12 500 FF. Ce faible niveau des soldes des comptes épargne, compte tenu de la capacité théorique d'épargne calculée, invite à s'interroger sur les pratiques d'épargne des immigrés maliens et sénégalais.

Ont été calculés les rapports entre solde et versement moyens pour les comptes épargne livret et les comptes épargne logement, pour les seules personnes ayant une pratique effective d'épargne. De ce calcul, il ressort que le solde moyen des comptes épargne livret correspond au versement régulier moyen sur une période de 21 mois, soit moins de deux ans. Pour les comptes épargne logement, la période de versement s'étend à 32 mois, soit moins de trois ans. Cette première indication sur le niveau des soldes moyens des comptes épargne et du temps mis pour constituer ce solde tendrait à montrer que ces comptes épargne sont utilisés pour y stocker une épargne de précaution ou de prévoyance que l'on utilise au gré des difficultés ou des besoins de consommations courantes ou semi-durables. En effet, compte tenu de la durée de séjour des immigrés maliens et sénégalais, et notamment de ceux qui contribuent le plus à la formation de ces soldes, il serait surprenant que ces deux types de comptes aient été ouverts il y a moins de trois ans.

Ainsi, le comportement d'épargne des immigrés maliens et sénégalais serait un comportement de précaution et non de thésaurisation en vue d'un investissement dans le futur. Les comptes semblent être utilisés régulièrement pour faire face à telles ou telles dépenses mais ne semblent pas recueillir des sommes destinées à asséoir un projet de promotion sociale ou économique futur.

Une autre indication semble confirmer cette préférence pour une épargne de précaution ou encore de prévoyance. En effet, une corrélation assez nette existe entre d'une part le montant total des envois vers le pays d'origine et le niveau moyen des soldes d'épargne ici. Le montant des envois vers le pays d'origine augmente avec le montant des soldes moyens de comptes épargne. Cette corrélation indique assez clairement que les comptes épargne sont utilisés à des fins de stockage d'argent en vue de transférer dans une période assez proche ces sommes vers le pays d'origine. Même si les personnes qui, simultanément, envoient et épargnent le plus, comparativement aux autres, sont celles qui disposent d'un niveau moyen de ressources élevé, ce même niveau de ressources ne peut les autoriser à maintenir durablement une telle double pratique ; et ce compte tenu des conditions de vie en France et du fait que, malgré tout, les immigrés maliens et sénégalais font partie des couches de population les plus défavorisées.

Tout semble être mis en place par les immigrés maliens et sénégalais pour qu'ils puissent répondre à un objectif prioritaire : envoyer des fonds vers le pays d'origine. Dans cet esprit, peu d'entre eux inscriraient

leur parcours dans un projet de promotion sociale et économique nécessitant un effort d'épargne important.

Pratiques des immigrés maliens et sénégalais en matière de transferts d'économie - Des envois réguliers pour soutenir la famille restée au pays d'origine

Qui envoie quoi ?

Qu'il soit malien ou sénégalais, l'immigré résidant en France transfère sensiblement le même montant vers le pays d'origine ; en moyenne annuelle, ce montant est de 9200 FF pour les immigrés maliens et de 8 800 FF pour les immigrés sénégalais.

Le montant moyen des transferts varie en fonction du statut matrimonial, du lieu de résidence des épouses et des enfants, de l'activité principale et du statut dans cette activité, du niveau de revenu, de l'âge et du sexe de la personne qui effectue ces transferts. Le profil moyen des immigrés qui transfèrent le plus est celui de l'homme actif en situation de travail stable (services, industrie ou administration territoriale en CDI), au niveau de revenu relativement élevé, comparativement plus âgé que la moyenne et marié, que son épouse réside en France ou non. Le lien entre caractéristiques démographiques et familiales et variables socio-économiques confirme donc l'importance du rôle joué par les hommes mariés dans les pratiques de transferts vers le pays d'origine.

Si l'on comprend aisément la place occupée par les hommes mariés vivant seuls dans l'ensemble des pratiques de transferts des immigrés maliens et sénégalais, compte tenu de leur statut socioprofessionnel et de leurs obligations familiales, il est plus difficile de comprendre la place occupée par les hommes mariés résidant en France avec leur(s) épouse(s). En réalité, ces hommes appartiennent à la catégorie de revenu la plus élevée ; rapporté à leurs ressources, le montant moyen transféré fait partie des plus faibles, comparativement aux autres catégories de population. Ainsi, l'effort réalisé par ces hommes mariés vivant en France avec leur(s) épouse(s) est donc globalement plus modeste même si en terme absolu, le montant transféré reste important en moyenne.

Comment ?

L'utilisation des services d'un intermédiaire se rendant au pays et les mandats postaux sont les deux modes de transfert privilégiés par les immigrés maliens et sénégalais. Ils représentent respectivement 56% et 15% du montant total des sommes transférées. Plus de la moitié des transferts effectuée vers le pays d'origine emprunte d'autres chemins que ceux mis en place par les institutions bancaires et postales.

Si en nombre de transferts effectués ou en nombre de personnes effectuant des transferts, les modes privilégiés sont le mandat postal et le recours à un intermédiaire, le montant moyen varie fortement selon le

mode de transfert. Ce sont les virements bancaires qui permettent de transférer les sommes d'argent les plus élevées (12908 FF en moyenne par virement bancaire effectué) et les mandats postaux qui sont utilisés pour envoyer les sommes d'argent les plus faibles (1596 FF par mandat effectué).

Le manque de fiabilité du réseau postal dans les deux pays souvent évoqué au cours des entretiens explique le fait que les sommes transférées par ce canal soient les plus faibles ; il s'agit de bien limiter les risques. Inversement, une grande confiance semble régner dans les systèmes de virements internationaux eu égard au montant moyen transféré par ce canal. Compte tenu de cette différence importante dans le montant moyen transféré selon le mode de transfert, si les mandats postaux représentent 15% du montant total des envois, les virements bancaires, même s'ils sont peu nombreux, captent environ 14% du total des envois. Grâce aux mandats et aux virements, le système bancaire capte environ 19% du total des envois. Les systèmes postaux, souvent perçus comme le mode de transfert privilégié par les immigrés, sont devancés, en terme de montant, par les banques commerciales.

L'analyse des transferts de fonds des immigrés maliens et sénégalais vers leur pays d'origine selon le mode d'envoi utilisé bouscule l'image traditionnelle de ces pratiques. En effet, s'il n'est en rien surprenant que plus de la moitié des sommes totales transférées échappe aux systèmes bancaires et postaux officiels, par contre, la place occupée par les banques commerciales dans l'ensemble des transferts, comparativement à la Poste, peut étonner. Le système parfait de transfert pour les immigrés maliens et sénégalais reste, malgré tout, le recours à un intermédiaire.

Pour qui / Pour quoi ?

Plus de 80% des immigrés maliens et sénégalais transférant de l'argent au pays d'origine le font au bénéfice de leur famille. Rapportés au nombre de réponses, ce sont 71% des transferts qui sont destinés à la famille. Les envois destinés à la famille représentent 75% du montant total des sommes transférées alors que ceux destinés à être placés sur un compte bancaire, à une activité immobilière ou encore à une activité économique représentent respectivement 10%, 8% et 4% de cette somme globale.

La motivation majeure de ces transferts réside donc dans le fait de soutenir les membres de la famille restés au pays d'origine. Elle est le fait de la totalité des catégories de population ; quoique pour les hommes mariés vivant seuls en France, cette motivation est relativement plus fréquente ; ce qui se comprend au regard de leurs obligations familiales. Pour plus de 65% des réponses, la fréquence des envois à la famille varie entre tous les mois (30% des cas) et tous les trois mois (23% des cas). Cette aide apportée à la famille restée au pays d'origine est destinée à l'achat de nourriture, de vêtements, à la construction de l'habitation principale, à l'entretien du cheptel, aux cérémonies traditionnelles ou encore au paiement de l'impôt

ou de la dot. Aucune information ne nous permet de connaître le poids respectif de ces différentes utilisations. Mais il apparaît globalement que cet envoi correspond à une aide régulière et que dans peu de cas, il fait l'objet d'un investissement dans des activités productives.

Par ailleurs, 14% des immigrés maliens et sénégalais effectuant des transferts (soit environ 12% de la population totale) envoient des fonds vers leur pays d'origine pour que ceux-ci soient placés sur un compte bancaire, et notamment sur un compte livret domicilié au pays dans 60% des cas. Pour la moitié des immigrés qui placent cet argent au pays, l'objectif à terme est de pouvoir développer une activité immobilière. Pour les autres, il s'agit de pouvoir disposer d'une somme quand ils rentrent au pays ou encore que la famille puisse disposer d'un compte suffisamment approvisionné de manière à faire face à certaines dépenses. Les soldes de ces comptes bancaires peuvent parfois être élevés. Par exemple, dans le cas des livrets d'épargne domiciliés au pays, plus d'un tiers a un solde actuel compris entre 25000 FF et 80 000,-FF. L'importance de ce solde ne doit pas faire oublier que ce type de pratique ne concerne qu'une minorité des immigrés maliens et sénégalais résidant en France (environ 10%) et que moins de 20% parmi ceux disposant d'un compte bancaire au pays (soit moins de 4% de ceux qui opèrent des transferts) lient l'existence de ce compte bancaire à une possible réinsertion au pays d'origine.

Enfin, 8% des immigrés maliens et sénégalais ont développé ou développent une activité immobilière dans leur pays d'origine sous forme de construction d'habitations, notamment dans les capitales. Dans les trois quarts des cas, cet envoi pour activité immobilière est destiné à la construction ou à l'entretien d'une maison d'habitation utilisée pour son propre compte. L'activité immobilière développée par ces envois n'est donc pas destinée, dans la très grande majorité des cas, à asseoir une activité génératrice de revenus mais, pour 60% des immigrés qui pratiquent des envois pour ce motif, cette construction immobilière est opérée en vue d'un retour ; cela ne concerne finalement que 4% des

immigrés sénégalais et maliens résidant en France.

Dernière forme d'utilisation évoquée pour les envois d'argent au pays ; l'activité commerciale. 6% des immigrés maliens et sénégalais effectuant des transferts de fonds vers le pays d'origine le font pour soutenir ou y développer une activité commerciale. Dans plus de 70% des cas, il s'agit de soutenir une activité développée par un tiers. Cette activité commerciale vise, par contre, à être génératrice de revenus en vue de soutenir les membres de la famille restés au pays puisque, dans un tiers des cas, les revenus générés lui sont destinés.

Ainsi quelle soit la forme prise par l'utilisation des transferts opérés en direction du pays d'origine, ceux-ci sont destinés quasi exclusivement, directement ou indirectement, à couvrir les besoins de la famille. Les immigrés maliens et sénégalais sont une source précieuse de financement des ménages restés au pays et de leurs activités. Il est difficile d'avoir une estimation de l'impact de ces transferts de fonds mais nul doute qu'ils contribuent largement à maintenir, voire à améliorer, le niveau de vie de ces familles.

La question du retour

L'analyse des pratiques d'épargne des immigrés maliens et sénégalais montre leur nette préférence pour une épargne liquide de précaution ou de prévoyance qui ne vise aucunement la thésaurisation en vue d'un projet futur. De même, peu d'immigrés maliens et sénégalais utilisent les transferts de fonds en vue de développer une activité génératrice de revenus pour leur propre compte ou qui traduirait l'existence d'un projet de retour à terme (moins de 10% de la population malienne et sénégalaise) alors qu'ils sont plus de 40% à déclarer avoir un tel projet. La majorité des immigrés, qui envisagent de se réinstaller au pays, sont des hommes plutôt anciennement arrivés en France (avant 1977) et âgés d'environ 50 ans. Compte tenu des observations formulées sur les transferts et l'épargne et leur utilisation, il est très difficile d'évaluer le contenu réel de ces projets de retour. Ces projets seraient

plutôt idéalisés, rêvés que réellement construits et voulus. Pour reprendre les mots de G.TAPINOS (1974), la différence entre discours et pratiques révèle un retour plutôt vécu comme un mythe que comme une réalité.

Des transferts au coeur des pratiques financières des immigrés maliens et sénégalais à l'avenir incertain

Une interrogation demeure sur le devenir des transferts de fonds. Entrant dans une logique progressive d'installation en France, les immigrés maliens et sénégalais sont amenés à se fondre dans la population française. Qu'advient-il de leurs transferts vers le pays d'origine ? Une première approche a consisté à mettre en relation montant mensuel de l'aide à la famille et nombre d'enfants, d'épouses et de personnes à charge au pays. Le résultat de cette corrélation montre très clairement que plus le nombre de personnes à charge au pays est élevé, plus les montants envoyés mensuellement à la famille sont importants ; et inversement. Compte tenu de l'évolution des caractéristiques démographiques de l'immigration malienne et sénégalaise (vieillesse progressive de la population) et de l'évolution de la politique française d'immigration, il est très probable qu'à terme, sans renouvellement des générations d'immigrés, ces transferts seront amenés à se réduire.

En effet, comme nous avons pu l'observer, il y a une tendance à pratiquer le regroupement familial pour les immigrés maliens et sénégalais. Ce regroupement familial a pour conséquence de réduire les obligations familiales de l'immigré et par conséquent de réduire ses propres transferts ; et ce comme le montre la relation entre personnes à charge et montant des transferts mais aussi comme le montre la part des transferts dans l'ensemble des ressources des hommes mariés vivant en France avec leur famille. Ainsi, l'intégration progressive des familles immigrées maliennes et sénégalaises se traduira alors à terme par un épuisement des transferts de fonds opérés vers le pays d'origine.

DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES FINANCIERS OFFICIELS ET NON OFFICIELS

Les organismes financiers officiels - peu mobilisés pour capter et soutenir l'effort d'épargne des immigrés sénégalais et maliens

Confirmation des pratiques observées

Les opinions des responsables des banques maliennes, sénégalaises et françaises se rejoignent pour constater que la propension à épargner des immigrés maliens et sénégalais est réelle mais aboutit à une masse financière globale peu importante. Outre les modalités non officielles en France, l'épargne des immigrés se répartit entre les

institutions françaises et africaines. La majorité des immigrés est cliente d'une banque française, choisie en fonction de sa proximité par rapport au lieu d'habitation et utilise des produits bancaires de base (comptes courants, livret A). D'autres encore ouvrent des comptes dans les bureaux de représentation des banques de leur pays, qui leur procurent ainsi une proximité culturelle et sociale.

Quelles pratiques des institutions d'origine malienne et sénégalaise ?

Quatre banques maliennes et deux sénéga-

laises sont présentes sur la place de Paris. Il s'agit, pour le Mali, de la Banque Internationale du Mali, la Banque de Développement du Mali, la Banque Malienne des Crédits et Dépôts et la Bank of Africa Mali et, pour le Sénégal, de la Banque de l'Habitat du Sénégal et de la Compagnie Bancaire d'Afrique de l'Ouest. Dans ce réseau, deux "banques" ont une position dominante. La capacité novatrice de la BHS et sa recherche d'adéquation aux besoins de ses clients l'ont conduite à mettre en place des produits spécifiques (comptes et plans d'épargne retour) et ce afin d'accroître la mobilisation de l'épargne de ses ressortis-

sants. Pour la collecte des dépôts des Maliens de l'étranger et les transferts de fonds, la BIM a ouvert, en 1993, l'Agence des Maliens de l'Extérieur (AMEX) afin de répondre plus efficacement aux attentes des populations émigrées maliens. Pour la BIM, l'AMEX sert de relais entre son bureau parisien et l'ensemble de ses agences au Mali.

La question du statut et son incidence sur les activités des institutions

Sur les six organismes financiers originaires de la Vallée du Fleuve, cinq ont un statut de "bureau de représentation". Ceci limite leur activité à la collecte de dépôts, capitalisés sur le compte du correspondant de leur maison mère en France, puis transférés sur les comptes des clients au Mali. Aucune opération bancaire ne leur est autorisée; leur mission se restreint à favoriser l'ouverture de comptes au Mali pour leurs ressortissants. L'implantation à l'étranger et le choix de ce statut juridique correspondent à une volonté de drainage de la clientèle immigrée vers la maison mère afin d'accroître les actifs de cette dernière. Ainsi, toute la stratégie de mobilisation des revenus et de l'épargne est effectuée au service des opérations de transferts, et non avec une volonté d'accumulation et de consommation en France, ce qui semble correspondre aux attentes de la population immigrée.

La BHS Paris, succursale de la BHS Dakar, se distingue par le fait qu'elle est agréée par l'Association Française des Banques. Cet agrément l'autorise à exercer des activités bancaires. La BHS est relativement indépendante de sa maison mère, dont elle se distingue également par sa mission. L'objectif d'accroître ses propres actifs prédomine sur son activité de transfert. Ainsi, capter l'épargne des immigrés sénégalais en France peut être, pour cette banque, d'un réel intérêt. Par la création de produits nouveaux, la banque pourrait ainsi élargir sa gamme, accroître son activité et mieux répondre aux attentes de ses clients, majoritairement originaires de la Vallée du Fleuve.

L'implantation en France et le développement de stratégies de proximité

Par une implantation en France, même au travers d'un simple bureau de représentation, la démarche de ces banques s'appuie, d'une part, sur des motivations "sociales" de proximité (soutien de leurs ressortissants dans leur condition d'immigration, en les faisant bénéficier de l'appui d'un organisme culturellement proche, renforcement des relations et de la confiance des immigrés avec leurs banques nationales reposant sur une délocalisation volontaire des services...), d'autre part, sur des motivations économiques : les revenus des populations immigrées constituent un marché intéressant puisqu'ils peuvent être, en moyenne, jusqu'à dix fois supérieurs à ceux des Maliens ou Sénégalais restés au pays. Ces institutions disposent d'un seul bureau ou d'une seule agence en région parisienne, généralement proche du Consulat (ce qui est souvent appréciable puisque les ressortissants maliens ou sénégalais peuvent être amenés à s'y rendre régulièrement), ou situé

dans une zone à forte concentration d'immigrés. Limitées par un lieu d'implantation souvent unique, par leur statut en ce qui concerne la gamme des produits proposés, mais également par des effectifs et des moyens financiers réduits (une faible part du budget peut être affectée à des actions publicitaires ou de marketing), ces institutions développent des stratégies destinées à accroître et fidéliser leur clientèle.

Les banques africaines développent à la fois des relations de proximité géographique, sociale et culturelle. La majorité d'entre elles a une stratégie de prospection axée sur des visites individuelles et régulières dans les foyers, la participation à des réunions dans les foyers ou les associations, dont certaines sont leurs clientes, et parfois sur le démarchage à domicile. Ce ciblage des populations résidant en foyers communautaires découle du constat suivant : cette catégorie de population particulière (hommes vivant dans des conditions modestes) transfère une part importante de son revenu (soutien familial...) dans le pays d'origine, sachant que ce revenu reste peu élevé. La réponse aux attentes des groupes cible par les bureaux de représentation s'effectue plus par une recherche de complémentarité avec les services des divers organismes financiers français (notamment au niveau du rayonnement géographique, des moyens de paiement, de la gestion des comptes et des instruments de transfert), que par la mise en place de produits bancaires spécifiques. Ainsi, la BHS a adossé son activité aux services de La Poste. Pour créditer son compte (en France), un client peut utiliser un mandat délivré par l'un des 18 000 bureaux de poste. Une relation triangulaire particulière reliant La Poste, une banque française (qui est le correspondant de la maison mère) et la majorité des bureaux de représentation interrogés, s'est fréquemment mise en place. Celle-ci permet aux institutions maliennes et sénégalaises de proposer aux groupes cibles un service de transfert simple, rapide et facilement utilisable, via le Titre Interbancaire de Paiement (TIP).

Les produits des banques maliennes et sénégalaises

Les bureaux de représentation ne disposent pas de produits financiers spécifiques pour leurs ressortissants. Majoritairement, ils proposent l'ouverture de trois types de comptes qui leur permettent (comparativement aux produits classiques des banques françaises) de répondre à une volonté traditionnelle de soutien aux familles puisqu'ils sont domiciliés soit au Mali, soit au Sénégal. Il s'agit de comptes épargne sur livret dont la rémunération à 3,5% a été fixée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, de comptes courants ou encore de comptes à terme (dont les taux sont variables).

L'expérience spécifique de la Banque de l'Habitat du Sénégal en chiffres et tendances

L'expérience de la BHS, spécialisée au Sénégal dans le crédit immobilier, est significative. Cette banque propose, en complément de ces trois comptes d'autres types de

produits (crédits à la consommation, autorisations de découverts). Sa spécialisation immobilière l'a conduite à mettre en place sur le territoire français, les Comptes et Plans d'Epargne Retour (CER/PER). Ces produits offrent, sur la base du capital constitué, l'accès à un crédit immobilier à des ressortissants de l'UEMOA ou à des personnes de nationalité française. Ils s'inspirent des PEL/CEL. Le terme de retour s'adresse prioritairement à la population ciblée par la banque puisque l'une des préoccupations principales de celle-ci lors du retour dans le pays d'origine est l'accès au logement.

Il apparaît très clairement que la BHS est une banque de particuliers et aucunement une banque à vocation commerciale. Les comptes des particuliers constituent la plus grande partie des comptes ouverts à la BHS (95,92% des comptes courants). Elle cible donc principalement la population concernée par l'étude, notamment en s'orientant vers le captage de l'épargne avec, depuis 95, la mise en place des CER / PER. L'utilisation de ces derniers a connu une augmentation constante. Néanmoins, il apparaît que les comptes sur livrets conservent, même après 1995, les faveurs des immigrés. 92% des produits d'épargne utilisés sont des comptes sur livrets, 5,88 % des CER, 1,88% des PER et 0,2% des livrets jeunes.

Il est intéressant de noter que les comptes épargne sur livrets sont, en nombre, supérieurs aux comptes courants. De plus, on constate que depuis la mise en place de ces produits en 95, l'ouverture de ce type de compte ne concerne qu'une faible proportion du public ciblé, qui dans sa grande majorité ne semble pas s'investir dans une démarche de retour.

Une analyse rapide de l'évolution du nombre de comptes ouverts et des soldes moyens montre d'une part, une certaine instabilité (diminution puis augmentation), et d'autre part que les clients de la BHS semblent préférer les formes d'épargne "liquide" ou relativement "liquide" à celles où les sommes déposées sont bloquées ; l'enquête auprès des immigrés maliens et sénégalais montrant très clairement que les sommes "épargnées" par ceux-ci le sont à des fins de transferts, et non inscrites dans la préparation d'un projet de retour.

En effet, les soldes moyens des comptes sur livret et épargne retour restent stables au cours des trois dernières années alors que ceux des plans épargne retour sont divisés par six en moyenne pour un nombre équivalent de souscripteurs entre 1995 et 1997. La forte chute du nombre de détenteurs de tels comptes entre 1996 et 1997 (pratiquement divisé par deux) interroge forcément sur l'intérêt d'une telle forme d'épargne. La préférence d'une certaine liquidité de l'épargne, y compris pour celle effectuée en vue d'un projet retour, interroge également quant à la réalité même de ces projets de retour. Enfin, ceci tend aussi à souligner l'utilisation particulière des comptes épargne par la population immigrée, s'apparentant plus à l'utilisation d'un compte courant.

Pratiques des banques françaises en direction des immigrés sénégalais et maliens résidant en France

Peu de données sont connues des banques françaises concernant les pratiques bancaires des immigrés sénégalais et maliens résidant.

Il est vraisemblable que les banques françaises ne connaissent pas exactement les flux de transferts (notamment entre particuliers) de la France vers les pays étrangers, ni plus particulièrement vers le Mali ou le Sénégal. D'une part, une décentralisation des opérations de transferts est faite au niveau des agences, ce qui induit une autonomie vis-à-vis des sièges auxquels les informations ne sont pas toujours répercutées. D'autre part, au niveau des agences, les transactions ne sont pas toujours différenciées en fonction de l'émetteur (entreprise, particuliers maliens ou français...) et du pays de destination. Une estimation des flux par pays n'est pas systématique, ou nécessiterait des recherches que toutes les agences ne semblent pas disposées à entreprendre. De plus, l'intérêt des agences et des sièges à recueillir ces informations est réduit du fait qu'elles concernent un nombre limité de comptes, généralement jugés peu rentables, et que les montants des transferts par compte sont à priori peu élevés même si, pris dans leur globalité, ils peuvent atteindre des sommes plus importantes. Enfin, en raison d'un secret bancaire très souvent évoqué, les informations qui seraient accessibles s'avèrent confidentielles.

Les soldes disponibles sur les différents comptes et les flux de transfert relèvent de la confidentialité des résultats de l'exercice des banques. Plusieurs institutions nous ont interrogé sur la diffusion éventuelle des informations recueillies par l'étude. Au niveau des transferts, la divulgation de données chiffrées pourrait attirer des concurrents sur les marchés porteurs.

Faible intérêt des banques françaises pour cette clientèle spécifique

Sur le plan national, les banques françaises contactées ne semblent pas particulièrement chercher à attirer la clientèle que constituent les populations maliennes et/ou sénégalaises, dont les revenus n'offrent pas une perspective de rentabilité intéressante. De plus, cette clientèle, répartie entre toutes les agences des diverses banques, ne représente qu'une minorité au sein de la clientèle totale des banques, y compris au sein de celles qui ont un rayonnement ou un positionnement direct au Mali et/ou au Sénégal ou dont la vocation les rapproche de ces catégories de population (BNP,...).

Aucune agence et aucune stratégie marketing particulière ne sont réservées aux populations cible, et aucun produit spécifique ne semble leur être proposé. Toutefois, il est intéressant de signaler que l'un des responsables d'une agence de la BRED nous a fait part d'une politique interne axée sur les besoins des groupes cibles. La BRED semble jouer un rôle de conseil, notamment en

terme de placement des revenus des immigrés. Effet induit ou non, l'ancien directeur de l'agence de Montreuil (située à proximité de foyers de travailleurs maliens), constate que les sommes épargnées sont parfois considérables et que les transferts s'effectuent, souvent de manière non officielle, après quelques années durant lesquelles le capital épargné a été rémunéré sur des comptes sur livrets mais aussi sur des CODE-VI, FCP...

Sur le plan international, certaines des banques sélectionnées ont des correspondants ou des filiales au Mali et/ou au Sénégal. Le lien, qui aurait pu être induit par ce positionnement, ne semble pas générer de relations particulières entre la population immigrée et les agences françaises. Les filiales de la Société Générale et du Crédit Lyonnais, respectivement détenues à 100 et 95% par la banque parisienne, suivent la politique générale décidée par le siège. Elles réalisent un certain nombre d'opérations qui sont plus axées sur une clientèle d'entreprises que sur une clientèle de particuliers.

Regard des banques françaises sur les pratiques bancaires des immigrés

Le choix d'une banque par l'immigré est perçu, par les responsables des banques, comme très aléatoire (proximité du lieu d'habitation ou de travail ; relations, qui satisfaites de leurs services, ont orienté des amis...). Tous les produits bancaires français proposés peuvent être accessibles aux personnes de nationalité étrangère résidant en France (c'est à dire imposées fiscalement sur le territoire). En réalité, ce n'est pas la vaste panoplie des produits bancaires ou des taux d'intérêt rémunérateurs plus avantageux qui semblent orienter les immigrés vers certaines banques françaises, mais l'accès à des produits financiers simples ou encore la domiciliation d'un compte sur lequel sera versé leur salaire, confirmant ainsi les pratiques observées à partir des populations ciblées. Il apparaît que les clients maliens ou sénégalais utilisent généralement les comptes les plus usuels, simples d'utilisation (comptes sur livret, CCP...), les instruments de transferts tels que les mandats, ainsi que les outils de paiement comme les TIP...

Les dirigeants des banques françaises constatent que les immigrés utilisent peu les produits d'épargne, par exemple de type PEL... De plus, lorsqu'il y a utilisation des produits d'épargne, l'analyse des mouvements leur donne le sentiment que ces comptes sont utilisés comme le seraient des comptes courants. L'accumulation de capital leur semble faible alors qu'ils estiment les transferts relativement fréquents ; ceci confirme les observations faites à partir de l'enquête auprès des immigrés maliens et sénégalais.

Une priorité : améliorer le système des transferts

Les avis des responsables des diverses institutions interrogées convergent pour souligner que l'attente des immigrés est axée sur les transferts. Les transferts effectués par les

institutions financières restent fréquents. Les faiblesses des outils de transfert se situent sur deux plans : les coûts et les délais.

Au niveau de la France

Le coût unitaire des opérations de transfert est jugé un peu onéreux. L'échelle des prix des transferts est étendue (de 15 F pour un transfert via le TIP à la Poste, majoré des frais d'acheminement ; entre 44,50F et 60F par les banques maliennes ; ou encore via les institutions officielles par télex ou SWIFT), mais ne satisfait pas toujours les immigrés. Les coûts de transfert des banques françaises incitent parfois les immigrés à accumuler des fonds avant de les envoyer dans leur pays d'origine mais alors ils se heurtent à la limitation du montant des transferts à un seuil donné, notamment pour les mandats postaux.

Néanmoins, certaines banques françaises semblent désireuses de se positionner de manière compétitive sur le marché des transferts. L'accord entre la CCBP et la BOA et l'éventuelle création d'un compte de correspondant pour le Crédit Mutuel du Sénégal tend à souligner ce point. Toutefois, les résultats d'une enquête menée par la B.N.P. ont montré la faible représentation des immigrés maliens et sénégalais au sein de sa clientèle et l'ont découragée d'entreprendre des démarches visant à capter les flux de transferts de ces personnes vers leur pays d'origine.

Au niveau du pays d'origine

Les immigrés, qui pratiquent des transferts, mettent fréquemment en avant l'insuffisance et le mauvais fonctionnement du système bancaire dans leur pays d'origine : longueur des délais de réception, faible couverture des zones rurales (et de la zone de la vallée du Fleuve), dysfonctionnements au niveau des retraits (dont les coûts varient d'une fois sur l'autre...), problèmes de relations avec les organismes d'aide au développement et les villages sur place (utilisation non optimale des fonds, "attentisme" des populations). Compte tenu des problèmes qui se posent sur place, la précarité des structures et du système financier dans le pays d'origine est un élément fondamental à prendre en compte pour comprendre les problèmes liés aux transferts financiers.

Le système "Western Union" est un système de transfert monétaire international qui permet l'envoi et la réception de fonds en direction ou en provenance de 144 pays. Il semble correspondre aux attentes des immigrés en ce qui concerne la simplicité d'utilisation, l'extrême rapidité du transfert, la mise à disposition des fonds, qui serait à la fois fiable et rapide. Ses agents sont la Poste et le CCF Change en France, la BIM au Mali et la CBAO au Sénégal. Par exemple, les transferts via la Western Union pour la BIM furent de l'ordre de 80 000 000 Francs CFA pour le mois d'avril 1996 avec 1 373 368 Francs CFA de commission (soit environ 2 %).

Les systèmes financiers non officiels - des innovations en matière d'épargne et de transfert

Il ne semble pas y avoir de demande spécifique de produits d'épargne de la part des immigrés sénégalais et maliens, et des groupements qu'ils constituent. Les outils officiels, non officiels et semi-officiels se complètent, répondant chacun à des besoins et des motivations spécifiques. Les outils non officiels utilisés par les individus et les groupes d'entraide répondent à une logique de cohésion sociale et d'intégration. Ce sont des systèmes d'assurance mutuelle, qui lient solidarité financière et morale.

Pratiques d'épargne non officielles des immigrés maliens et sénégalais en France : caractéristiques, rôle et limites

Les enquêtes précitées effectuées auprès des groupes d'immigrés et de leurs pratiques financières non officielles mettent en évidence le fondement socioculturel de ces pratiques : d'une part leur rôle extra-économique est dans bien des cas prédominant, d'autre part elles répondent à des logiques d'épargne spécifiquement africaines.

Le fait que même les Africains émigrés en France continuent d'épargner dans des groupements d'immigrés et dans les tontines alors qu'ils ont accès à un système officiel qui leur fournit des services variés et qu'ils semblent apprécier est particulièrement illustratif. L'hypothèse de " frustration financière ", couramment évoquée pour expliquer le recours aux pratiques non officielles semble donc inadéquate.

On peut distinguer différentes formes de groupes d'immigrés selon les objectifs poursuivis : groupes d'entraide - entraide pouvant être morale et financière - versus groupes investissant dans le développement local de leur pays d'origine - regroupant souvent des ressortissants du même village ou d'une communauté de village.

A ces différents types de groupements correspondent des formes plurielles d'épargne : épargne de précaution, épargne projet ou encore épargne de maintien des solidarités sociales. Et selon les différents mobiles d'épargne, outils officiels, semi-officiels, et non officiels se complètent.

Les groupes d'entraide

Au sein des groupements d'entraide, l'épargne réalisée est une épargne de précaution qui alimente un système de sécurité sociale. Ainsi, l'activité principale consiste à aider financièrement les membres pour des besoins urgents, soit sous forme de dons en cas d'événements particuliers (maladie, décès, baptême, mariage...), soit sous forme de prêt en cas de besoin urgent autre que ceux évoqués précédemment. Aider les membres à rapatrier les corps des défunts semble être un mobile central compte tenu des problèmes, et notamment du coût de ce rapatriement : certaines associations se sont créées au départ explicitement pour cette raison.

Les cotisations sont mensuelles, trimestrielles, ou annuelles. Selon les groupements, les sommes cotisées vont de 300 FF par an à 1000 FF par mois. Indépendamment de la cotisation, il peut y avoir aussi des versements libres, qui permettent d'alimenter la caisse de prêt. L'épargne ainsi collectée est généralement redistribuée aux membres, à une date choisie, le plus souvent en fin d'année avant les fêtes. A ces cotisations s'ajoutent les ressources issues de manifestations payantes organisées par le groupe. Les bénéficiaires seront ensuite redistribués aux membres en fin d'année, éventuellement proportionnellement à leurs dépôts : un tel système permet de rémunérer l'épargne des déposants sans prendre d'intérêt aux emprunteurs éventuels.

On a ici une forme d'épargne de précaution, qui joue en quelque sorte le rôle d'assurance et de sécurité sociale, rôle que ne pourrait pas jouer un compte bancaire. L'avantage de cette formule est double, d'une part augmenter les montants disponibles en cas de problème, d'autre part associer la solidarité financière à une solidarité sociale : le soutien va bien au-delà d'une aide strictement matérielle. Au-delà de l'entraide, les groupements organisent également des tontines. A noter cependant que l'activité d'entraide semble être prioritaire ; tous les groupes rencontrés font de l'entraide, en revanche tous ne constituent pas de tontine.

Les tontines

Toutes les tontines rencontrées sont mutuelles, c'est-à-dire à fonds d'épargne rotative avec un ordre préétabli des levées révisable. Elles s'organisent autour de personnes de conditions similaires (tontines d'étudiants, de travailleurs, de commerçants, de femmes) et s'adaptent à leurs besoins. A l'exception des tontines de commerçants qui ont lieu l'après-midi des jours de marché, la plupart des tontines sont mensuelles. Elles ont lieu généralement après les dix premiers jours du mois, en prévision des retards de perception de salaires.

La cohésion sociale des groupements est plus ou moins forte. On distingue les groupements très homogènes, dont les membres sont très proches culturellement et socialement (étudiants). Inversement il existe des groupements que l'on peut qualifier de hiérarchiques, (tontines de commerçants) dans lesquelles les responsables jouissent d'une position aisée dans la communauté, et ont un certain pouvoir (âgés, habitant en France depuis plus longtemps que les autres, ils ont un volume d'affaires plus important). Même si l'entraide n'est pas instituée sous la forme de caisses de secours, elle est toujours présente de manière spontanée. Chez les tontines de commerçants, par exemple, il est fréquent que les nouveaux venus se voient avancer par un fournisseur (grossiste - détaillant) ou par un autre marchand membre de la tontine le stock initial, d'autres ont évité la faillite grâce aux autres membres.

Les motivations sont plurielles⁷ et les considérations économiques et sociales sont étroitement liées : les personnes avancent

comme motivation conjointe la convivialité, l'utilisation des fonds levés, et le fait qu'il s'agisse d'une forme d'épargne forcée (les deux étant étroitement liés). L'épargne tontinière peut aussi être considérée comme une épargne projet, ce que l'on retrouve très fréquemment dans les pays d'origine, où chaque forme d'épargne répond à un besoin bien particulier. Pour ceux qui bénéficient du lot en premier, la tontine est une forme de crédit, or il n'est pas évident que la personne ait la possibilité d'accéder à un crédit bancaire et pour ceux qui passent en dernier, la tontine joue le rôle d'une épargne forcée : pour 60% des personnes interrogées, il s'agit d'une motivation prioritaire. Ainsi, la tontine, à travers ses cotisations régulières, apparaît comme le moyen d'échapper à l'ensemble des sollicitations possibles, et ceci d'autant plus que le groupe dispose d'un droit de regard sur l'utilisation du lot : toute dépense assimilée à du " gaspillage " est normalement interdite.

De même, la tontine apparaît comme l'un des seuls lieux d'intégration possible, l'échange monétaire n'est qu'un prétexte pour se rencontrer, échanger des expériences, passer un moment convivial, prier ensemble. L'épargne est ici un moyen de maintenir les solidarités sociales : la motivation financière ou économique existe mais elle n'est que secondaire.

Schématiquement, on pourrait opposer les motivations " nostalgiques " pour les personnes relativement âgées et stables, tandis que les jeunes ayant des revenus plus instables, un accès plus limité aux services bancaires, ont une motivation plus " financière ", même si la recherche de convivialité est toujours présente puisque la tontine permet de rapprocher l'individu de son milieu d'origine. Inversement de telles pratiques d'épargne collectives permettent aussi au groupe de garder en son sein l'ensemble des individus.

Les groupements de développement local dans les pays d'origine

Dans la perspective de participation au développement local de leur village d'origine, les immigrés s'organisent en France sous forme de groupements. La dispersion géographique des membres et la localisation généralement parisienne du siège de l'association induit qu'il n'y a généralement pas d'entraide entre les membres : le but du groupe est essentiellement axé sur les projets collectifs. Le rôle des groupements consiste d'abord à décider des investissements à réaliser. Il s'agit ensuite de rassembler les fonds nécessaires, et de les envoyer dans le pays d'origine. Il arrive également que certains membres du groupe se rendent sur place pour assister aux réalisations des projets. Au départ, les projets étaient essentiellement axés sur l'hydraulique, souterraine (puits), et de surface (micro-barrages, mares). Depuis quelques années, ce sont l'ensemble des domaines de développement qui font l'objet d'investissement de la part des immigrés : alphabétisation, santé, protection de l'environnement, banques céréalières, pistes de production et de désenclavement, bou-

tiques villageoises, etc. Plus récemment encore, les immigrés ont investi dans la formation pour pouvoir être des relais efficaces sur le terrain pour le développement de leur village, voire monter leur propre projet sur place, une fois rentrés au village. L'ensemble des cotisations est envoyé au village ou à un représentant des immigrés sur place. Il sera utilisé de manière collective pour toute opération de développement commune au village ou au groupement inter-villageois.

Nous n'avons aucune donnée chiffrée sur ces groupements. On suppose qu'ils ont une capacité d'épargne importante, mais qui, de toute façon, est destinée à être transférée assez rapidement dans le pays d'origine. La seule information dont nous disposons concerne les fonds transférés par une association d'immigrés originaires du département de Matam (vallée du fleuve Sénégal), mais répartis dans le monde entier : le montant des fonds est évalué à 1,6 millions de francs sur les dix dernières années⁸.

Toutefois, d'après une étude réalisée en 1996 par l'AFVP⁹ sur l'influence des revenus des immigrés dans la vallée du Fleuve, l'inefficacité du système bancaire sénégalais contribuerait largement à en limiter l'activité, non seulement du fait du manque de confiance des Sénégalais dans le système bancaire, mais surtout du fait de sa faible couverture géographique, limitée aux seules grandes agglomérations (Dakar, Thiès, Saint Louis, Ziguinchor). La vallée du Fleuve est particulièrement désertée, non seulement par le système bancaire, mais également par les systèmes financiers décentralisés (initiés par les réseaux mutualistes et coopératifs).

Emergence d'organisations semi-officielles face à l'insuffisance des outils officiels et des pratiques non officielles

Récemment, sont apparus divers acteurs semi-officiels dans le domaine des transferts, tel est le cas du groupement d'intérêt économique "Sénégal Conseils", installé à Lyon. Ce G.I.E¹⁰ regroupe un nombre limité d'associés qui détiennent chacun une part de capital. Ce collectif d'associés, détenteur du capital social, est le seul organe habilité à accepter la demande d'adhésion d'un nouveau membre. Ce dernier ne pourra être intégré que dans la mesure où il pourrait contribuer efficacement à la dynamique de développement du groupement. En revanche, les services offerts par le G.I.E. sont accessibles à toute personne (qu'elle soit ou non membre du groupement).

Le groupement s'associe à un réseau de correspondants à Dakar et à Paris pour proposer aux immigrés sénégalais de France, voire d'Europe, de livrer de l'argent et divers produits (électroménagers, produits alimentaires, mobiliers, etc.) à leurs familles et parents restés au pays. Son correspondant à Dakar assure la livraison des produits. Par ailleurs, le G.I.E. a aussi mis en place, au profit de sa clientèle, un système de paiement à terme selon un échéancier préétabli. Parallèlement, ce même système existe pour les transferts de fonds vers le Sénégal. Il n'y

a pas de transfert régulier de fonds, seulement des livraisons de matériels en grande quantité deux ou trois fois par an : les deux structures fonctionnent ensuite par simple compensation, ce qui assure la rapidité et la sécurité des transactions.

Enfin, le G.I.E. offre aux immigrés deux types de services financiers. Le premier service peut être assimilé à un crédit à terme accordé aux acheteurs de matériel. Le client peut payer immédiatement. Il peut aussi opter pour un paiement en plusieurs fois ; le paiement pouvant être échelonné sur 6 à 18 mois selon les montants. La différence entre le prix comptant du produit acheté et la somme totale versée à l'échéance constitue le coût du service ainsi que le coût du crédit. Le coût est donc différent d'un produit à l'autre, mais il représente généralement 50% du montant du produit acheté. Il est difficile de comparer ce taux avec les taux pratiqués par les banques, dans la mesure où le crédit s'accompagne d'un ensemble de prestations. On retrouve le principe fréquemment répandu en Afrique, où des taux d'intérêt jugés "usuraires" couvrent en fait une multitude de services qui vont bien au-delà de l'intermédiation financière.

Le second service est relatif aux transferts de capitaux des immigrés, voire de certains français, moyennant frais et commissions. Les taux sont dégressifs, variant entre 3 et 10% selon les montants transférés. Le G.I.E. envoie un fax ou téléphone à son correspondant à Dakar et les fonds sont remis au destinataire désigné sur place. Une demande effectuée le matin en France peut être réalisée le soir même y compris le week-end. Pour les transferts et les garanties de paiement, le correspondant à Dakar a un fonds de roulement qui lui permet d'honorer ses engagements. Toutefois, il peut arriver que cette société soit à court de liquidités pour couvrir les demandes. Le cas échéant, elle fait appel au G.I.E. Celui-ci effectue un virement bancaire à son profit puisque le correspondant a un compte bancaire dans une banque française qui dispose d'une filiale à Dakar.

Notons que le G.I.E. propose également un service de conseil et d'appui gratuit. Le service conseils qui s'adresse aux immigrés ayant des difficultés administratives, aux personnes désireuses d'obtenir des informations sur le Sénégal et aux porteurs de projets d'investissement. Ainsi, le groupement facilite les échanges techniques et commerciaux. Il met en relation des partenaires potentiels français ou immigrés et sénégalais à des fins commerciales, d'une part et du fret de biens personnels, de matériels industriels et commerciaux, d'autre part. L'offre de ce service est gratuite. Cette gratuité de l'activité de conseil confère au groupement un réel avantage par rapport aux institutions financières.

D'autres organisations proposent des outils d'assurance santé, ainsi en est-il de l'association "Solidarité Africaine". Créée en 1986, elle est agréée par le Ministère des Affaires Sociales et propose différents produits d'assurance santé et d'épargne, pour

les populations immigrées originaires du Sud du Sahara, et en partenariat avec la Mutualité Française. Cette association offre des produits d'assurance (mutuelle santé complémentaire, assurance santé pour des personnes en séjour temporaire, rapatriement des corps, frais obsèques, capital décès) et des produits d'épargne, avec un souci particulier de simplicité qui facilite la compréhension des outils.

Ainsi, les observations faites sur les pratiques d'épargne et de transferts des immigrés maliens et sénégalais résidant en France à partir des institutions officielles ou encore des groupements non officiels confirment celles formulées à partir de l'enquête : préoccupation majeure des populations pour les transferts vers leur pays d'origine, faible capacité d'épargne et préférence pour une épargne liquide.

QUELLES PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES IMMIGRÉS SÉNÉGALAIS ET MALIENS ?

La réflexion sur les systèmes et outils financiers doit se situer dans un cadre à double contrainte. La première relève des pratiques de transferts et d'épargne des immigrés maliens et sénégalais. Leur priorité est de pouvoir transférer ; ils ont globalement un comportement d'épargne en lien avec cette problématique de transfert. Par ailleurs, la logique d'installation dans laquelle ils semblent s'inscrire, interroge sur le devenir de ces transferts de fonds, véritable manne financière pour les régions d'origine. Notre réflexion prospective doit tenir compte d'une baisse probable de ces transferts dans l'avenir et donc envisager les moyens à mettre en œuvre pour la pallier. La seconde contrainte résulte du cadre législatif français et des produits financiers existants ; leur importance et leur variété invitent à la modestie quant à la possibilité d'en créer de nouveaux susceptibles à la fois d'intéresser les immigrés maliens et sénégalais mais aussi les banques.

La gestion des flux financiers et de l'épargne apparaît relativement verrouillée par le cadre législatif français. Il est probable que la législation française ne pourra pas faire mieux que ce que la loi propose aux ressortissants français en terme de produits financiers et de régimes applicables aux fonds. De plus, en ce qui concerne les instruments de transferts, il existe actuellement une variété de produits sur laquelle des choix peuvent être faits notamment en terme de délais et de coûts... Par exemple, le système des TIP (proposé par la Poste) présente des avantages par rapport au réseau SWIFT, mais s'avère lui-même concurrencé par le système TIPA, beaucoup moins onéreux. Dès lors, si nous plaçons notre réflexion sur le plan des produits, il peut sembler pertinent de mettre en place un produit de type Plan d'Epargne Logement (PEL). Le crédit qui lui serait corrélaté pourrait permettre des investissements dans l'immobilier, la création d'entreprise... dans le pays d'origine.

Il serait donc judicieux de fournir un appui aux immigrés par le biais de systèmes financiers. En effet, il semblerait que le déficit ne se situe pas tant au niveau des produits qu'au niveau des structures bancaires. Dans ce cas, il apparaît intéressant d'envisager un système d'épargne-crédit novateur, fonctionnant sur la base de produits d'Epargne Crédit, à la fois plus simples et moins contraignants que le PEL.

Ce système viserait, à partir de l'épargne des immigrés, à promouvoir l'émergence de projets locaux et donc à créer des activités génératrices de revenus. L'intérêt pourrait être d'autant plus important que l'accès au crédit en Afrique semble peu aisé. Par manque d'informations préalables sur leur clientèle, et faute de garanties, les banques africaines hésitent à s'engager dans une opération de crédit et/ou prêtent à des taux élevés.

Envisager un système financier global en vue de renforcer la confiance et les garanties pour accroître l'accès au crédit

Deux dispositifs peuvent pallier cette difficulté ; le transfert d'historiques de la France vers l'Afrique et la création de Sociétés de Caution Mutuelle. Tout comme le cautionnement mutuel, la création d'un historique entre les banques françaises et africaines semblerait fondamentale, notamment parce qu'il permettrait d'offrir des garanties aux banques locales, et que cette limitation des risques réduirait dans le même temps le coût du crédit.

La création de ce système financier supposerait, en premier, de constituer un relais entre les banques françaises et africaines. Le réseau collecteur de l'épargne resterait principalement celui des banques françaises. C'est dans ce cadre que devrait se constituer un "relais" visant à rationaliser le mouvement des transferts de fonds. Concrètement, il s'agirait d'organiser, au sein du système bancaire français, un relais entre les banques françaises et des banques africaines. La mise en œuvre de ces relations est importante puisque, dans les pays d'origine, ce sont les agences des banques africaines qui pourraient avoir ultérieurement à gérer l'épargne des immigrés. Sur cette base, elles pourraient alors organiser un système de crédit encourageant les immigrés à investir dans leur pays.

Un deuxième élément de ce système financier serait une structure mixte jouant un rôle d'interface : la "Banque des Immigrés". Un système financier adapté pourrait en effet envisager, soit l'implantation de banques originaires d'Afrique, difficile relativement au niveau de l'apport financier préalable à toute implantation d'une banque étrangère sur le territoire français, soit, et cela semble préférable, la création d'une banque particulière : la "Banque des Immigrés", constituée à partir de capitaux de plusieurs établissements bancaires de France et d'Afrique.

Enfin, le dernier élément du système envisagé repose sur la mise au point de sociétés de caution mutuelle visant à renforcer les garanties. En corollaire de ce dispositif de relais franco-africain, il serait intéressant de proposer un système de caution mutuelle, cousin germain de la tontine, dans lequel les membres potentiellement insolubles seraient couverts par les autres. Ainsi, le crédit pourrait très bien se fonder sur un apport en capital d'un immigré résidant en France au bénéfice d'un tiers resté au pays et susceptible de créer une activité génératrice de revenus.

Ce système mis en œuvre, il s'agira alors de cadrer la manière dont le capital constitué par l'immigré pourra s'investir au pays d'origine. Dans les faits, l'action conjuguée du

"relais" (BDI et banques françaises) et des SCM doit faire en sorte que le projet d'investissement puisse donner lieu à un crédit et être réalisé. Ainsi, un système qui encouragerait, depuis la France, un investissement dans le pays d'origine pourrait constituer un bon compromis. Dès lors, ceci impliquerait de définir quelle aide les pouvoirs publics français pourraient définir afin de soutenir l'effort des immigrés et donc ces nouvelles initiatives.

Un élément positif de ce système serait la diminution du coût du crédit. En effet, en renforçant les garanties, l'un des trois éléments constitutifs du coût du crédit - le coût du risque - se voit réduit à son minimum ; les coûts de l'argent et de la gestion restent stables. Par ailleurs, ce mécanisme est en parfaite adéquation avec la double contrainte connue par les immigrés en France à savoir leur volonté de maintenir un lien fort avec le pays d'origine, notamment au travers des transferts, et leur intégration progressive, voulue ou non, à la société française et son corollaire, l'adoption du mode de consommation dominant. En facilitant ainsi l'accès au crédit pouvant bénéficier à des tiers en vue de créer des activités génératrices de revenus, ils peuvent envisager à terme de lever cette "contrainte" du transfert. Pour les autorités publiques françaises, la participation à ce système au travers de la prime versée instaure une nouvelle forme de participation à la coopération au développement en apportant un soutien aux efforts initiés par les immigrés qui souhaitent investir dans leur pays d'origine.

Concevoir un produit d'épargne particulier ?

L'option envisagée serait de proposer aux immigrés un plan d'épargne retour leur permettant de bénéficier d'un pécule (épargne préalable, intérêts sur cette épargne et prime de l'état Français) qui, associé à un prêt complémentaire, les aiderait à acheter leur logement ou à créer leur entreprise pour se réinstaller au pays. Le fonctionnement optimal de ce dernier pourrait supposer la mise en place d'un cadre financier rénové.

Il s'agit alors d'imaginer un produit permettant d'obtenir un crédit après une phase d'épargne préalable. Ce produit peut être pensé sur le schéma du Plan d'Epargne Logement. Les étrangers sont éligibles à l'épargne-logement pour autant que l'investissement lié au crédit soit effectué en France. Le PEL en l'état ne répondant pas à la question du retour, il faut donc construire un outil qui permette de gérer cette spécificité : le Plan d'Epargne Retour (PER).

La composante française épargne du PER devra le rendre, à l'image du PEL, disponible dans toutes les banques françaises, nécessairement contraignant durant la phase

d'épargne, ceci afin de mesurer la possibilité et la volonté d'épargne des intéressés et motivant du fait de la prime de retour : la prime devrait être plus conséquente que celle du PEL, pour autant que l'engagement au retour soit fort et véritable.

Quant à la composante étrangère crédit du PER, elle doit être compatible avec la réglementation (l'investissement étant réalisé à l'étranger, il faudra instituer un relais avec une banque étrangère), élargie (par rapport à l'épargne-logement, d'autres projets économiques devraient pouvoir être financés, voire favorisés), attirante pour le client du fait du taux offert, et sécurisante pour la banque française (le protocole de financement devant lui assurer toutes les garanties de bonne fin et notamment celle de la caution de la banque tierce étrangère).

Toutefois, cette idée de plan épargne retour peut se heurter aux logiques et pratiques des immigrés tant en terme de projet professionnel actuel qu'en terme d'épargne et de transfert. Au terme de l'enquête, même si 40% des immigrés déclarent avoir un projet de retour, dans la pratique à peine 10% ont commencé soit à mettre en œuvre une activité au pays ou à réaliser une construction, soit à épargner en France en vue d'un retour.

L'autre difficulté liée à ce type de produit est que les immigrés déclarant avoir un projet et/ou ayant commencé à le construire font partie des générations les plus anciennement installées et résident généralement en France avec leurs épouses et leurs enfants. Si un retour au pays les tente, le mettre en œuvre peut se heurter à diverses contraintes, notamment familiales. Enfin,

parce qu'ils font partie des générations les plus anciennes, le prêt accordé devra tenir compte des capacités de remboursement non seulement en terme financier mais aussi dans le temps.

La réflexion sur un tel produit financier ne peut être que complémentaire, pour ne pas dire, secondaire comparée à celle à mener sur la mise en place d'un système financier adapté correspondant, a priori, mieux tant aux attentes des immigrés relativement à leurs pratiques actuelles qu'à la logique de la politique française d'immigration.

EN GUISE DE CONCLUSION QUELLES PRIORITÉS POUR QUELS OBJECTIFS ?

Au terme de cette étude, plusieurs propositions ont été formulées quant à la mise au point d'outils financiers adaptés tenant compte à la fois des pratiques des immigrés maliens et sénégalais en matière d'épargne et de transferts, de leurs attentes et souhaits mais aussi des observations faites sur ces mêmes pratiques par les banques et autres institutions financières en contact avec ces populations.

Pour les pays d'origine

En tenant compte de l'ensemble des observations effectuées à la fois par les immigrés mais aussi par les organismes officiels, voire les groupements semi-officiels ou non officiels, la première des priorités serait de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de transferts des économies des immigrés vers leur pays d'origine. Toutefois, les récriminations formulées concernant bien souvent les défaillances du système bancaire ou postal en vigueur dans le pays d'origine, la mise en application de cette recommandation supposerait une intervention des pouvoirs publics français sur des systèmes qui échappent complètement à son contrôle. Même si la proposition peut être formulée à l'attention des pouvoirs publics des pays concernés de veiller à améliorer les systèmes bancaire et postal en vigueur dans leur pays en vue d'accroître l'efficacité des transferts de fonds des immigrés, on peut raisonnablement douter de son impact.

De même, en s'inspirant d'autres expériences, des propositions auraient pu être étudiées relativement à la mise en œuvre de comptes convertibles en devises. Toutefois, le Franc CFA étant lié par un taux de change fixe au franc français, ce type de compte peut présenter un intérêt moindre. D'une part, la fixité du taux de change empêche les banques sénégalaises ou maliennes, contrairement à leurs consoeurs marocaines, de pratiquer une politique commerciale offensive en vue d'attirer cette épargne en utilisant à leur avantage les possibilités offertes par

des différentiels de taux de change flexibles. D'autre part, le lien entre ces deux monnaies aboutit implicitement à un alignement de la politique monétaire ouest - africaine sur la politique monétaire française. La fixation des taux d'intérêt et, donc, la rémunération de l'épargne s'imposent aux banques sénégalaises et maliennes ; celles-ci ne disposant que d'une autonomie relative pour mettre en place de réelles politiques de captation des placements de leurs ressortissants à l'étranger.

Pour la France

Sur la base des deux propositions formulées concernant d'une part la création d'un outil financier particulier destiné à une catégorie de ces populations et d'autre part la mise en place d'un système financier tenant compte de la spécificité des populations cibles, différentes remarques sont à formuler quant à la priorité à donner à l'une ou l'autre de ces propositions.

Plusieurs interrogations demeurent quant à l'opportunité de mettre en œuvre un plan d'épargne retour. Premièrement, il ne pourrait concerner qu'une minorité des immigrés sénégalais et maliens en France, comme le montre l'étude. De plus, la viabilité de ce plan pourrait se trouver confrontée à la capacité et volonté réelles d'épargne des populations cibles, dont l'enquête montre qu'elles sont limitées ; à tout le moins qu'elles se portent de préférence vers une épargne liquide en vue d'un transfert.

Compte tenu des pratiques d'épargne et de transferts des immigrés maliens et sénégalais, et donc des projets liés à ces pratiques, mais aussi de la disposition des banques françaises, au demeurant étrangères, et notamment sénégalaises et maliennes, la proposition concernant la mise en place d'un système financier adapté et propre à ces populations devrait être la priorité à donner à toute réflexion ultérieure pour sa mise en œuvre.

En effet, cette proposition, parce qu'elle concilie à la fois attentes et pratiques des immigrés maliens et sénégalais mais aussi parce qu'elle peut permettre de mieux mettre en adéquation la politique française d'entrée et surtout de séjour des étrangers avec la politique de coopération au développement, est une de celles sur lesquelles pourrait s'appuyer toute politique française novatrice en ce domaine.

D'une part, si ce système financier est mis en œuvre, il devrait permettre à la fois de créer dans les pays d'origine des activités génératrices de revenus et de lever une des contraintes qui pèse le plus fortement sur les immigrés maliens et sénégalais résidant ; à savoir l'obligation de transferts en vue de soutenir les autres membres de la famille restés au pays. En agissant ainsi, ce système peut aussi faciliter l'intégration des populations immigrées en France, parce qu'il leur permettrait de pouvoir adopter plus facilement le mode de consommation dominant dans notre pays, en levant, peut être partiellement, cette obligation de transferts d'économie.

En effet, bien souvent, les immigrés maliens et sénégalais adoptent des modes de consommation avec pour objectif de pouvoir économiser suffisamment. Alors qu'ils disposent de revenus souvent faibles, comparativement à la moyenne française, ce choix les oblige, consciemment ou inconsciemment, à se maintenir hors des pratiques dominantes de la société française et donc à reculer leur intégration, même si femmes et enfants résident désormais avec eux.

D'autre part, ce système est aussi un moyen potentiellement efficace, pour les pouvoirs publics d'inscrire la politique française de coopération dans un nouveau champ ; celui du soutien aux efforts faits par les immigrés résidant sur son territoire pour aider économiquement mais aussi socialement leur société d'origine. En s'inscrivant résolument dans cette perspective, la politique françai-

BIBLIOGRAPHIE

- BADUEL Robert, "Emigration et micro - urbanisation dans le sud tunisien", *Hommes et Migrations*, n°1057, 1983, pp. 14-21.
- "Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés au Mali", Dakar, BCEAO, 1995.
- "Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés au Sénégal", Dakar, BCEAO, 1995.
- BAROU Jacques, "L'immigration des ressortissants d'Afrique noire en France", Paris, Secrétariat Général à l'Intégration, 1992.
- BENHADJI Abderrezak, "Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine", *Problèmes Economiques*, n°1405, janv. 1975, pp. 3-9.
- BERNARDOT Marc, "Les modes de vie des résidents en foyers pour isolés à la Sonacotra", Paris, Sonacotra, 1995.
- BORJAS George J., "L'impact des immigrés sur les possibilités d'emploi des nationaux", pp. 215-222 in : *Migrations internationales : le tournant*, Paris, O.C.D.E., 1993.
- BOUIYOUR J., HATTAB-CHRISTMANN M., "Impact des transferts d'épargne sur l'investissement : cas des travailleurs marocains émigrés en France", les papiers : *Economie - Société - Communication*, n°10, nov. 1992.
- BREDELOUP Sylvie, "Dynamiques migratoires et dynamiques associatives", Dakar, ORSTOM, 1995.
- CASTRO V.H., "Stratégies financières de collecte et d'utilisation de l'épargne des émigrés portugais et perspectives de développement régional" in : *Migration et coopération internationale: les enjeux pour les pays de l'OCDE*, Madrid, mars 1993, 15 p.
- CONDAMINES C., "Migration et Coopération Internationale", *Migration et Société*, mars 1994, pp. 37-41.
- "Coopération entre les caisses d'épargne françaises et les caisses d'épargne de l'Afrique de l'ouest", *Le monde des caisses d'épargne*, 1990.
- CORDEIRO A., "La diversité des liens économiques entre communautés immigrées et leur pays d'origine" GRDR, Aubervilliers, 1996.
- DAUM Christophe, "Contribution des immigrés au développement de leur pays : le cas des Maliens de France", Paris, OCDE, 1995.
- DE TAPIA Stéphane, "L'impact régional en Turquie des investissements industriels des travailleurs émigrés", Paris, l'Harmattan, 1995.
- DIOUF B., EALL B., QUIMINAL C., TIMÉRA M., "Mobilisation associative et dynamique d'intégration des femmes d'Afrique subsaharienne en France", Paris, DPM, 1995.
- "Evolution des agrégats monétaires dans l'Union Monétaire Ouest Africaine", *Bulletin d'Afrique noire*, n°1630, 1994.
- GARSON Jean-Pierre, TAPINOS Georges, "L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France", Paris, PUF, INED, 1981, 352 p., (Coll. Travaux et documents - Cahiers n°94).
- GARSON Jean Pierre, "Les enjeux des flux financiers de l'émigration pour les pays du Maghreb", *Migration et coopération Internationale*, mars 1993, pp. 29-31
- HOLLIFIELD F. James, "Immigration et logiques d'Etats dans les relations internationales, l'immigration, entre droit et marché", *Revue Etudes Internationales*, vol. 24, n°1, 1993, pp. 31-50.
- KUAMI KUAGBENOU Victor, "L'intégration des immigrés d'Afrique noire en France : une indication de mesure : le revenu" in : *Questions de Population IX ; Migrations et intégration*, Paris, INED, Dossiers et Recherches n° 58, avr. 1997, 14 p.
- KUMCU Ercan M., "The savings behavior of migrant workers, turkish workers in West Germany", *Journal of Development Economics*, vol. 30, n°2, apr. 1989, pp. 273-286.
- "La Balance des Paiements et la Position Extérieure de la France 1995. Rapport Annuel et Annexes", Paris, Ministère de l'Economie et des Finances, Banque de France, 2 vol., août 1996.
- "La migration et la coopération internationale", *Migration et société*, n°50-51, vol. 9, juin 1997.
- LAMOTHE Dominique, "Les migrants en France en provenance du sud Sahara" in : *Recensement et rupture*, Paris, CHEAM, 1994.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, "La rizière et la vallée : irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal", Paris, Syros Alternatives, 1991
- LEBON André, "Immigration et présence étrangère en France", Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, Direction de la Population et des Migrations, déc. 1996
- "Les immigrés en France", Paris, INSEE, Contours et Caractères, 1997
- LIBERCIER M. H., SCHNEIDER H., "Les migrants comme partenaires de la coopération internationale", Paris, Institut PANOS, O.C.D.E., 1996.
- MA MUNG E., "Les immigrés et l'argent: contes et légendes, réalités", *Immigration Business*, n°20, sept. 1990, pp. 7-20.
- "Migrants, acteurs du développement", *Hommes et Migrations*, n°1165, mai 1993.
- "Nouvelles d'ici et de là-bas", *Hommes et Migrations*, n°6, sept 1996.
- POIRET Christian, "Familles africaines en France", Paris, CIEMI, 1996.
- QUIMINAL Catherine, "Gens d'ici, gens d'ailleurs", Paris, Christian Bourgeois, 1991
- "Recensement de la population de 1990 ; Nationalités. Résultats du sondage au quart", Paris, INSEE, Résultats n°217, 165 p.
- ROGERS R., "Return migration, migrants' savings and sending countries' economic development : lessons from Europe", *Working Papers*, n° 30, may 1990, 29 p.
- RUSSELS S., "Les rapatriements des salaires des migrants et le développement", doc. polycopié présenté au dixième séminaire de l'OIM sur la migration, Genève, OIM, 1992.
- SAUVANT K.P., "Investissements directs et migrations internationales" in : *Migration et Coopération Internationale : Les enjeux pour les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, mars 1993, p.35.
- SCHMIDT DI FRIEDBERG Ottavia, "L'immigration africaine en Italie : le cas des Sénégalais", *Etudes Internationales*, vol. 24, n°1, mars 1993, pp. 125-140.
- SIMON G., "Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb. les transferts de revenus des travailleurs maghrébins vers leur pays d'origine", Paris, Sedes, 1990, pp. 11-30
- SOUMARE Diadié, "Quelle insertion pour les Soninké en France ?", *Hommes et Migrations : Migrants, acteurs du développement*, n°1165, mai 1993, pp. 23-24.
- STALKER Peter, "Les travailleurs immigrés", Genève, BIT, 1994
- TAPINOS Georges, "La coopération peut-elle constituer une alternative à l'émigration des travailleurs ?", pp. 195-203 in : *Migrations internationales : le tournant*, Paris, O.C.D.E., 1993.
- TEITELBAUM Michel S., "Les effets du développement économique sur les pressions à l'émigration dans les pays d'origine", pp. 179 - 182 in : *Migrations internationales : le tournant*, Paris, O.C.D.E., 1993.
- "Tendances des migrations internationales ; rapport annuel", PARIS, OCDE, SOPEMI, 1997
- TIMERA Mahamet, "Les Soninké en France : D'une histoire à l'autre", Paris, Karthala, 1996
- TRIBALAT Michèle, "De l'immigration à l'assimilation ; enquête sur les populations d'origine étrangère en France", Paris, INED, La Découverte, 1996
- "Un système d'épargne logement trans méditerranéen", *Histoire de développement*, n°13, 1991.
- VERHAEREN Raphaël - Emmanuel, "Partir ? Une théorie économique des migrations internationales", Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1990
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, "Les immigrés et la politique : cent cinquante ans d'évolution", Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques / C.N.R.S., 1988

se de coopération offrirait une nouvelle forme de reconnaissance, incidemment de citoyenneté, aux immigrés résidant sur son territoire. De plus, les mécanismes proposés dans ce système financier, au travers de la prime versée par l'Etat français, sont une manière de développer de nouveaux modes de coopération tout en y associant une nouvelle catégorie de population, à savoir les immigrés.

Synthèse réalisée par Reynald Blion
et Véronique Verrière

NOTES

1. Cette étude a été réalisée par un consortium d'ONG (CIMADE – EUROPACT – ABPCD) et financée par la Direction des Populations et des Migrations – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

2. Economiste, auparavant chargé d'études à la CIMADE Solidarités Internationales, Reynald BLION est désormais responsable du programme " Migrations et Coopération internationales " à l'Institut PANOS Paris

3. Economiste, chargée d'études à EURO-PACT

4. Pour les besoins de l'enquête, un panel de banques françaises avait été consulté et regroupait la Société Générale, le Crédit Lyonnais (ayant chacune une filiale au Sénégal), de la BNP (correspondant de la BDM) qui a une banque associée au Sénégal (la BICIS) et en a une au Mali depuis le mois de Mai 98, le Centre International du Crédit Mutuel (qui a joué un rôle de bailleur et d'opérateur lors de la création du Crédit Mutuel du Sénégal), la Caisse d'Épargne, la BRED, la Caisse Centrale des Banques Populaires, le Crédit du Nord (tous deux correspondants de la BOA), la Banque Générale de Commerce (correspondant de la BIM et de la CBAO), le Crédit Agricole, le Crédit Commercial de France Change et la Poste.

5. La synthèse présentée s'appuie sur différentes sources. Elle repose d'une part sur des travaux de recherche préalablement réalisés sur les tontines des immigrés africains en France effectués par Demba Dia dans le cadre de recherches menées par une équipe CNRS/Uref-Aupelf, sur les pratiques d'épargne des immigrés en France menées par Ababacar Dieng dans le cadre de recherches antérieures et de sa thèse en cours de réalisation, ou encore menés par Marc Navalet (chargé de mission de l'Association des Volontaires du Progrès), sur "l'influence des pratiques d'épargne des immigrés dans les projets de développement dans la vallée du fleuve Sénégal".

D'autre part, elle s'appuie sur des enquêtes de terrain menées, spécifiquement pour cette étude, par Ababacar Dieng, doctorant du Centre de recherche Walras (Faculté de Sciences-Economiques, Université Lyon 2) auprès de groupes d'immigrés sénégalais et maliens dans la région lyonnaise. D'autres enquêtes réalisées à Lyon par Isabelle Guérin, également doctorante et chercheur du centre Walras.

6. On distingue trois types de tontines :

- . les tontines mutuelles,
- . les tontines commerciales : le tontinier effectue une fonction bancaire par la réception des dépôts et l'octroi des prêts,
- . les tontines financières : l'ordre des tours est mis aux enchères, elle génère des profits substantiels et relève d'une logique d'intermédiation financière

7. D. DIA , "Tontines africaines en France et frustration financière", in SERVET J. M., (sous la direction de) ,1995, Épargne et liens sociaux - études comparées d'informations financières - , Paris, Association d'Économie Financière, cahiers "Finance, Éthique, Confiance", 1996, 287 p., pp. 241-261.

8. Information donnée par Jean-Michel Bourreau, chargé de mission financement du développement local à l'Association Française des Volontaires du Progrès.

9. Longuet Marc, "Migrants finance et développement, le cas de Goudiry au Sénégal Oriental", Working Paper AFVP - document interne, 1996 (55p + annexes)

10. Sur un plan juridique, les G.I.E. sont uniquement soumis à la législation française et leurs activités ne sont déclarées qu'en France. Pour de plus amples informations relatives au fonctionnement des G.I.E., voir les textes juridiques français : loi 85-40 du 29/07/85 du Code des Obligations Civiles et Commerciales ainsi que les textes régissant l'activité des G.I.E. de l'Union Economique et Monétaire des Etats d'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

Les ministres de la Justice de 14 états membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ont adopté en avril 1997 une première série de textes qui va constituer les bases d'un droit économique modernisé, commun aux pays de l'Union Douanière des Etats d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC). Il s'agit de l'acte uniforme portant sur le droit commercial général, de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique et l'acte uniforme portant sur l'organisation des sûretés. L'application de ces textes est soumise à l'autorité de la cour de justice de l'OHADA.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABPCD :

Association des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement

BDI :

Banque Des Immigrés

BHS :

Banque de l'Habitat du Sénégal

BIM :

Banque Internationale du Mali (ex - BIAO)

BNP :

Banque Nationale de Paris

BOA :

Bank Of Africa

CBAO :

Compagnie Bancaire d'Afrique de l'Ouest

CCBP :

Caisse Centrale des Banques Populaires

CCF Change :

Crédit Commercial de France - Change

CDI :

Contrat à Durée Indéterminée

CER :

Compte Epargne Retour

CEL :

Compte Epargne Logement

CICM :

Centre International du Crédit Mutuel

GIE :

Groupement d'Intérêt Economique

PEL :

Plan d'Epargne Logement

PER :

Plan d'Epargne Retour

RME :

Ressortissants Marocains de l'Extérieur

SCM :

Société de Caution Mutuelle

SWIFT :

Système international de transferts de fonds

TIP :

Titre Interbancaire de Paiement

TIPA :

Titre Interbancaire de Paiement Automatisé

UEMOA :

Union Economique et Monétaire Ouest - Africaine

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT

Avant-propos	p. 1
Introduction	p. 2
CHÂPITRE I - TRANSFERTS FINANCIERS ET IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS EN FRANCE, QUELLES RÉALITÉS ?	p. 4
TRANSFERTS FINANCIERS - ÉLÉMENTS D'ANALYSE	p. 4
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS EN FRANCE	p. 17
CHAPITRE II - REVENUS, ÉPARGNE ET TRANSFERTS PRATIQUES DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS	P. 28
MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	p. 28
PRATIQUES D'ÉPARGNE ET DE TRANSFERTS DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS PRINCIPAUX RÉSULTATS	p. 37
Immigrés maliens et sénégalais - profils, parcours migratoire et professionnel	p. 37
<i>Caractéristiques socio-démographiques des immigrants maliens et sénégalais</i>	p. 37
<i>Parcours migratoire</i>	p. 39
<i>Des parcours professionnels peu diversifiés</i>	p. 41
Revenus et dépenses des immigrants maliens et sénégalais - niveau et formation	p. 44
<i>Ressources des immigrants maliens et sénégalais et sources de revenus</i>	p. 45
<i>Principales dépenses des immigrants maliens et sénégalais</i>	p. 47
<i>Ressources, dépenses et pratiques bancaires courantes</i>	p. 50
Épargne et transferts des immigrants maliens et sénégalais niveau, formation et pratiques	p. 52
<i>Une capacité d'épargne théorique bien peu probable</i>	p. 53
<i>Pratiques d'épargne des immigrants maliens et sénégalais</i>	p. 53
<i>Les transferts des immigrants maliens et sénégalais vers leur pays d'origine : niveau et utilisation</i>	p. 59
<i>Quels liens entre épargne, transferts dans les pratiques et projets des immigrants maliens et sénégalais</i>	p. 67
Conclusion	p. 69
CHAPITRE III - DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES FINANCIERS OFFICIELS ET NON OFFICIELS UTILISÉS PAR LES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS RÉSIDANT EN FRANCE	P. 70
LES SYSTÈMES FINANCIERS OFFICIELS	p. 70
Analyse sur les institutions d'origine malienne et sénégalaise	p. 71
Analyse sur les banques françaises	p. 79
Remarques sur l'épargne des transferts	p. 87
LES SYSTÈMES FINANCIERS OFFICIELS	p. 70
Analyse sur les institutions d'origine malienne et sénégalaise	p. 71
<i>Présentation générale</i>	p. 72
<i>Les produits bancaires proposés</i>	p. 74
LES SYSTÈMES DE FINANCEMENTS NON OFFICIELS ET SEMI OFFICIELS	p. 93
Pratiques d'épargne non officielles des immigrants maliens et sénégalais en France : Caractéristiques, rôles et limites	p. 94
<i>Les groupes d'entraides</i>	p. 95
<i>Les groupements de développement local dans les pays d'origine</i>	p. 100
L'émergence d'organisations semi-officielles face à l'insuffisance des outils officiels et des pratiques non officielles	p. 103
Les contraintes qui subsistent	p. 106
Bilan des outils financiers non officiels et semi-officiels : avantages et limites	p. 109
ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES MAROCAINES ET GERMANO-TURQUES	p. 113
L'expérience marocaine	p. 113
L'expérience allemande	p. 121
Apports de ces deux expériences	p. 126
CHAPITRE IV - EN GUISE DE CONCLUSION - QUELLES PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES IMMIGRÉS MALIENS ET SÉNÉGALAIS ?	p. 127
BIBLIOGRAPHIE	p. 140
RAPPORT D'ACTIVITÉS	p. 155

A PARAÎTRE DANS LES NUMÉROS SUIVANTS

Les caractéristiques
socio-économiques
des naturalisés
(CREDOC)

Les études originales dont les synthèses sont publiées dans la revue Migrations Etudes sont consultables au centre d'information et de documentation de la Direction de la Population et des Migrations et du ministère de l'emploi et la Solidarité ainsi qu'au Centre Ressource de l'ADRI. Les faits rapportés et les opinions exprimées dans ce document sont ceux du rapport final de la recherche dont Migrations Etudes constitue la synthèse.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Publication réalisée et diffusée par
l'ADRI pour le compte de la Direction
de la Population et des Migrations.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Luc Gruson

COORDINATION

Moustapha Diop

EDITION

Sandy Chamailard
Renaud Sagot

ABONNEMENTS

Karima Dekiouk
Tél. : 01 40 09 69 15

ABONNEMENT
10 N°/an

Dépôt légal : 4^e trimestre 1998
ISSN : 0994 - 5334
Tous droits réservés



Agence pour le Développement
des Relations Interculturelles
4, rue René Villermé - 75011 Paris
Tél. 01 40 09 69 19
Fax. 01 43 48 25 17
<http://www.adri.asso.fr>
e.mail:info@adri.asso.fr